

L'éducation, chemin d'humanisation et de foi partagée

Troisième livret de formation de Magnificat, novembre 2025

ÉDITORIAL

L'éducation, chemin d'humanisation et de foi partagée

« *L'éducation est un acte d'espérance qui invite les jeunes à participer à la transformation du monde.* » (Pape François, Pacte éducatif mondial, 2020).

L'éducation demeure l'un des enjeux les plus essentiels de notre temps. Dans un monde traversé par les crises, les fractures et les déracinements, elle est appelée à redevenir un chemin de croissance humaine, spirituelle et communautaire. L'association **Magnificat**, fidèle à sa vocation d'éveil et de transmission, consacre ce livret à une réflexion collective sur le sens et les défis de l'éducation aujourd'hui, à la lumière de l'Évangile et des réalités contemporaines.

Le **Père Georges Roland DEBE**, Doctorant en droit canonique à l'Institut Catholique de Paris et à l'Université Catholique de Strasbourg, ouvre la série avec un texte fondateur : « *Éduquer à la manière du Christ dans un monde fragmenté* ». Il y montre que le Christ demeure le véritable pédagogue, celui qui éduque par la douceur, la présence et la miséricorde. Dans un univers dispersé, Jésus apprend à réconcilier l'homme avec lui-même, avec les autres et avec Dieu. Éduquer devient ainsi un acte de foi et de communion, une œuvre de reconstruction spirituelle.

Dans la continuité, **Docteure Rosalie Douyon**, professeure en sciences de gestion à l'Université Catholique de Lyon (ESDES), explore « *Les facteurs familiaux et la réussite scolaire : l'importance du rôle parental dans l'éducation* ». Son analyse met en lumière la famille comme première école de vie, creuset des valeurs morales et de la stabilité affective. Elle appelle à une coresponsabilité éducative entre parents, enseignants et institutions, afin que chaque enfant trouve un milieu porteur de confiance et d'encouragement.

Le **Père Jean Toé**, prêtre du diocèse de Ségou en service au sanctuaire d'Ars, approfondit ensuite « *L'éducation chrétienne à la lumière de la doctrine sociale de l'Église* ». Son article articule foi et engagement social, en rappelant que l'éducation chrétienne ne se limite pas à transmettre des connaissances religieuses, mais qu'elle vise la formation intégrale de la personne et la promotion du bien commun. Inspirée par la doctrine sociale de l'Église, elle éveille à la dignité humaine, à la justice et à la solidarité.

Le **Professeur Pierre Diarra**, secrétaire général de notre association, nous propose de réfléchir sur « *Éduquer au cœur des familles chrétiennes* ». Il s'interroge sur ce qu'il faut entendre par « familles », « familles chrétiennes » et « valeurs sociales » à transmettre aux générations futures. Il souligne l'importance de bien cerner le sens des mots et d'oser, par conséquent, engager un dialogue pour préciser ce que les uns et les autres entendent notamment par les termes amour, justice, solidarité, entraide et vérité. Il est capital de discuter des valeurs liées à nos familles, celles que nous essayons de transmettre et parfois d'imposer à nos enfants et à nos jeunes. Pierre Diarra nous renvoie au dernier ouvrage du bibliste Paulin Poucoute : *Familles chrétiennes en Afrique*.

L'auteur cite abondamment ce que les évêques africains écrivent sur ce sujet, sur l'Église-famille-de-Dieu et il explique comment ces paroles de sagesse des prélat s favorisent l'éducation en ouvrant des chemins d'espérance. Soucieux de l'avenir de nos familles chrétiennes, nous sommes invités à lire les réflexions de Pierre Diarra et à mieux nous investir dans l'éducation et la formation des générations futures.

Enfin, le **Professeur Éloi Diarra**, Professeur émérite de l'Université de Rouen, clôt la réflexion avec un regard lucide et engagé sur « *Le financement de l'éducation au Mali* ». Il met en évidence les paradoxes d'un système qui investit beaucoup mais récolte peu, faute de stratégie et d'équité. Il appelle à une refondation du financement éducatif, à une meilleure répartition des ressources et à une véritable alliance entre État, familles et acteurs privés pour que l'éducation devienne un bien commun au service du développement national.

Ainsi, ces cinq contributions, venues d'horizons différents mais unies dans une même inspiration, tracent un parcours cohérent : **du Christ éducateur au rôle de la famille, de la responsabilité sociale à la justice éducative**. Ensemble, elles nous invitent à croire que l'éducation n'est pas seulement une mission, mais une vocation : celle de construire, à la suite du Christ, un monde plus humain, plus solidaire et plus lumineux.

« *Éduquer, c'est semer dans le présent la promesse de l'avenir.* » (Pape François)

Dr Pierre Marcel KEITA,
Médecin – Directeur d'Hôpital
Spécialiste en Hématobiologie et des questions humanitaires
Président de Magnificat, Association des catholiques
maliens de France

Éduquer à la manière du Christ dans un monde fragmenté

Père Georges Roland DEBE

« Apprenez de moi, car je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos pour vos âmes. » (Mt 11, 29)

Introduction

Le monde contemporain semble éclaté, traversé par une multiplicité de voix et de modèles qui, souvent, peinent à s'accorder. Les fractures sociales, culturelles et spirituelles se multiplient ; la transmission des valeurs se fragilise ; la parole des adultes perd en autorité ; et l'homme moderne, dispersé, se cherche un centre. Ce que Benoît XVI appelait en 2008 « *l'urgence éducative* » s'impose aujourd'hui avec plus d'acuité encore : éduquer devient un défi vital, non seulement pour la jeunesse, mais pour l'avenir même de l'humanité.

Dans ce contexte de fragmentation, la figure du Christ éducateur resplendit d'une lumière singulière. Lui, le Maître par excellence, n'a pas seulement enseigné des vérités : il a éduqué par sa présence, son regard, sa douceur et sa vérité. Il a rejoint l'homme dans sa complexité, dans ses blessures, dans ses soifs les plus profondes. À ceux qui cherchaient des réponses, il a offert une rencontre. À ceux qui doutaient, il a rendu la confiance. À ceux qui s'égaraient, il a montré un chemin.

Éduquer à la manière du Christ, c'est donc redécouvrir une pédagogie de l'amour et de la vérité, une manière d'humaniser dans un monde déshumanisé. C'est faire de l'éducation un acte de salut : aider l'homme à devenir pleinement lui-même, à retrouver l'unité de son être et la communion avec les autres.

Le Christ est le modèle d'une éducation intégrale, c'est-à-dire une éducation qui touche le corps, l'esprit et l'âme. Comme le rappelle le Concile Vatican II : « *Les enfants et les jeunes doivent être aidés à développer harmonieusement leurs qualités physiques, morales et intellectuelles, afin qu'ils acquièrent un sens plus parfait de la responsabilité et du vrai sens de la liberté.* » (*Gravissimum educationis*, n° 1)

Dans un monde où la réussite se mesure souvent en termes de performance ou de rentabilité, la pédagogie du Christ vient rappeler que **le but ultime de l'éducation est la croissance de la personne dans la vérité et dans l'amour.**

I. Le Christ, éducateur intégral et modèle de tout formateur

1. Le Maître et le Serviteur

Jésus est appelé *Rabbi*, c'est-à-dire « Maître ». Pourtant, son autorité ne repose ni sur la contrainte ni sur le pouvoir, mais sur la cohérence entre sa parole et sa vie. Il enseigne en se donnant lui-même. Saint Jean rapporte : « *Vous m'appelez Maître et Seigneur, et vous dites bien, car je le suis. Si donc moi, le Seigneur et le Maître, je vous ai lavé les pieds, vous aussi vous devez vous laver les pieds les uns aux autres.* » (Jn 13, 13-14)

Le geste du lavement des pieds est un acte d'éducation en acte : Jésus y enseigne le sens du service et renverse la logique de domination. L'éducateur chrétien y trouve son modèle : instruire, c'est servir ; former, c'est s'abaisser ; accompagner, c'est aimer.

Cette pédagogie du service fonde l'autorité authentique. Elle naît de la crédibilité, de la présence et de la cohérence. Comme le rappelle le pape François : « *L'éducation ne consiste pas seulement à remplir des têtes de notions, mais à allumer des cœurs.* » (*Discours aux enseignants catholiques*, 2014).

2. Une pédagogie de la rencontre

Dans les Évangiles, chaque rencontre du Christ est une leçon d'éducation. Avec Nicodème, il éveille la raison et la foi : « Il te faut naître de nouveau » (Jn 3, 7). Avec la Samaritaine, il restaure la dignité d'une femme blessée en l'amenant à la vérité sur elle-même (Jn 4, 7-26). Avec Zachée, il transforme la curiosité en conversion (Lc 19, 1-10).

Jésus ne parle pas à la foule comme à un bloc uniforme ; il regarde chacun dans sa singularité, dans son histoire et dans sa capacité à aimer. Cette attention personnalisée est au cœur de toute éducation véritable : elle reconnaît en chaque personne un mystère à accueillir plutôt qu'un problème à résoudre.

Saint Jean-Baptiste de La Salle, fondateur des Frères des Écoles Chrétaines, affirmait : « *Pour toucher les cœurs, il faut d'abord les connaître.* » L'éducation chrétienne est donc d'abord une **pédagogie de la rencontre et de la connaissance intérieure** : l'autre devient un visage à aimer, non une idée à corriger.

3. Une pédagogie de la patience et de la miséricorde

Le Christ n'éduque pas dans la précipitation : il accompagne avec patience. Trois ans durant, il forme ses disciples, les relève après leurs chutes, supporte leurs incompréhensions. Pierre renie, Thomas doute, les fils de Zébédée ambitionnent la gloire ; mais Jésus ne se lasse jamais d'espérer en eux.

Cette patience est le signe d'un amour éducatif. Amedeo Cencini, moine italien et pédagogue spirituel, écrit : « *Éduquer, c'est croire que dans l'autre se cache une promesse de vie qui ne demande qu'à être réveillée.* » (*Éduquer, former, accompagner*, 2007)

La patience et la miséricorde sont les deux poumons de la pédagogie du Christ. Sans elles, l'éducation devient manipulation ou contrôle ; avec elles, elle devient libération.

4. Une éducation intégrale

Jésus touche l'homme dans toutes ses dimensions : il guérit les corps, éclaire les intelligences, console les coeurs, relève les pécheurs. Sa manière d'éduquer unifie ce qui en nous est dispersé. Saint Luc résume toute sa croissance humaine : « *Jésus grandissait en sagesse, en taille et en grâce devant Dieu et devant les hommes.* » (Lc 2, 52) Cette phrase contient en germe tout le programme de l'éducation chrétienne : la croissance intégrale de la personne humaine, enracinée dans la relation à Dieu et ouverte à la société.

C'est aussi la perspective de l'éducation intégrale promue par François-Xavier Clément : « *Former tout l'homme et chaque homme, dans l'unité de ses facultés, pour qu'il soit capable de liberté, de vérité et de communion.* » (*La voie de l'éducation intégrale*, 2021)

Dans un monde fragmenté, seule cette vision intégrale permet à l'homme de retrouver le sens de sa vocation : être image de Dieu dans la cohérence de tout son être.

II. Éduquer dans un monde fragmenté : comprendre les défis actuels

Le contexte dans lequel s'inscrit aujourd'hui toute démarche éducative est profondément marqué par une **fragmentation des repères**. Le terme désigne à la fois l'éclatement intérieur de la personne humaine — souvent en quête de sens et d'identité — et la désagrégation sociale, culturelle et spirituelle des sociétés modernes. L'homme contemporain vit dispersé, surconnecté mais souvent seul, exposé à d'innombrables sollicitations mais démunie face à l'essentiel.

1. Une crise du sens et de la transmission

Les générations nouvelles héritent d'un monde où **la parole adulte a perdu de sa force symbolique**. La transmission intergénérationnelle est affaiblie ; l'autorité éducative est contestée ; la liberté est souvent confondue avec l'indépendance absolue. Comme l'écrivait déjà saint Jean-Paul II : « *L'homme contemporain est souvent un être déraciné, qui a perdu la mémoire et se sent comme étranger à lui-même.* » (*Christifideles laici*, n°34)

Ce déracinement s'accompagne d'une **crise du sens**, particulièrement visible dans l'éducation. Trop souvent, l'apprentissage se réduit à l'acquisition de compétences techniques, sans finalité morale ni spirituelle. Les jeunes sont formés à « faire », rarement à « être ».

Or, l'éducation chrétienne rappelle que le véritable savoir suppose une orientation vers la vérité et la vie. Comme le souligne le pape François : « *L'éducation doit viser à former des cœurs capables de compassion, non seulement des esprits capables de calcul.* » (*Discours sur le Pacte éducatif mondial*, 2020)

2. Les fractures multiples du monde contemporain

Cette crise de la transmission s'enracine dans une série de **fractures profondes** :

- **Fracture culturelle** : la mondialisation et le relativisme ont brouillé les repères de vérité et de bien. Chacun forge sa propre norme, et la notion même de valeur objective s'efface.
- **Fracture relationnelle** : la famille se fragilise, les relations se virtualisent. Beaucoup d'enfants grandissent sans la présence éducative stable d'un père ou d'une mère.
- **Fracture numérique** : l'ère des écrans produit une dispersion de l'attention et une superficialité du rapport au réel. L'enfant devient un consommateur d'images plus qu'un chercheur de sens.
- **Fracture spirituelle** : la sécularisation a relégué Dieu à la marge de l'existence. L'homme vit « comme si Dieu n'existe pas » (Jean-Paul II, *Ecclesia in Europa*, n°9).

Ces fractures rendent difficile toute construction unifiée de la personnalité. L'homme moderne ressemble à une mosaïque sans ciment : il tient ensemble tant que les circonstances le permettent, mais se défait dès qu'il manque un point d'appui.

3. Une anthropologie éclatée

La crise éducative actuelle trouve sa racine dans une **vision réductrice de l'homme**. Privé de sa référence transcendante, l'être humain est souvent considéré comme un simple individu autonome, libre de choisir sa propre vérité, sans finalité autre que lui-même. Cette anthropologie fragmentée entraîne une éducation centrée sur la performance, la compétition ou l'utilité sociale, mais rarement sur la sagesse et la croissance intérieure.

Pourtant, rappelle le Concile Vatican II : « *Le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné.* » (*Gaudium et spes*, n°22)

C'est dire que la crise de l'éducation est d'abord une **crise de la vision de l'homme**. Éduquer à la manière du Christ, c'est donc restaurer cette vision intégrale : l'homme créé, aimé, blessé mais sauvé, appelé à la communion.

4. Le Christ face à la fragmentation du monde

Le monde dans lequel Jésus a exercé son ministère n'était pas moins fragmenté que le nôtre. Divisions religieuses, inégalités sociales, domination politique, exclusion des faibles : autant de déchirures que le Christ a rencontrées et traversées.

Sa réponse fut celle de la **communion**. Il n'a pas aboli les différences, mais les a transfigurées dans l'amour. Il a rassemblé autour de lui des pêcheurs et des docteurs, des femmes et des pauvres, des malades et des étrangers. Son éducation fut un **art de relier** : relier l'homme à Dieu, à lui-même et aux autres.

Le Christ est donc le **réparateur des fractures humaines**. En lui, la vérité et la miséricorde se rencontrent, la justice et la paix s'embrassent (Ps 84, 11). L'éducation chrétienne, fidèle à son exemple, doit être une œuvre de réconciliation.

« *Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu.* » (Mt 5, 9)

Éduquer dans un monde fragmenté, c'est travailler à la paix : non pas la paix comme absence de conflit, mais comme **harmonie intérieure et communion relationnelle**.

III. Les principes d'une pédagogie à la manière du Christ

Face à ces fractures, la pédagogie du Christ apparaît comme une réponse prophétique. Elle est à la fois spirituelle et profondément humaine, douce et exigeante, incarnée et transcendante. Elle ne cherche pas d'abord à instruire, mais à transformer le cœur.

1. Une pédagogie de la présence

La première leçon du Christ éducateur est sa **présence**. Avant d'enseigner, il se rend présent. Il marche, il écoute, il regarde, il s'arrête. Sur le chemin d'Emmaüs, il rejoint deux disciples découragés. Il ne leur impose pas la vérité : il chemine avec eux, il écoute leur tristesse, il leur ouvre les Écritures, puis se révèle à eux dans la fraction du pain (Lc 24, 13-35).

Cette scène résume toute pédagogie chrétienne : **accompagner, écouter, révéler**. Le véritable éducateur est un compagnon de route. Il ne parle pas du haut d'une chaire, mais à hauteur d'homme.

Saint Jean Bosco, apôtre de la jeunesse, disait à ses éducateurs : « *Les jeunes doivent non seulement être aimés, mais savoir qu'ils sont aimés.* »

L'éducation chrétienne est donc une pédagogie de la **proximité incarnée**. Dans un monde virtuel et distant, la présence réelle — celle qui écoute et qui partage — devient un acte prophétique.

2. Une pédagogie du témoignage

Jésus enseigne ce qu'il vit et vit ce qu'il enseigne. Sa parole est performative parce qu'elle est habitée par la cohérence. « *Je suis la lumière du monde : celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres.* » (Jn 8, 12)

Être éducateur à la manière du Christ, c'est devenir lumière par la vie plus encore que par le discours. Le témoin est celui dont la vie devient un signe lisible.

Benoît XVI rappelait : « *L'Église ne grandit pas par prosélytisme, mais par attraction, par le rayonnement de la beauté vécue.* » (*Discours à Aparecida, 2007*)

De même, l'éducation chrétienne n'impose pas : elle attire par la vérité vécue. L'enfant, le jeune, n'a pas besoin de modèles parfaits, mais de témoins authentiques.

3. Une pédagogie de la liberté

Le Christ n'a jamais contraint quiconque à le suivre. Il invite, il propose, il appelle. « *Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres, puis viens et suis-moi.* » (Mt 19, 21)

Cette liberté donnée à l'autre est constitutive de la relation éducative. L'éducateur chrétien accompagne le discernement, mais ne s'y substitue pas. Il aide à choisir le bien, à reconnaître la vérité, à orienter sa liberté vers l'amour. Éduquer à la manière du Christ, c'est libérer. C'est éveiller le goût du bien, non imposer la vertu.

4. Une pédagogie de la miséricorde

L'éducation chrétienne se fonde sur la **miséricorde**, non comme faiblesse, mais comme puissance transformatrice. Le Christ éduque en pardonnant, en redonnant confiance, en croyant à la possibilité d'un recommencement. La miséricorde est une pédagogie du relèvement : elle ne nie pas la faute, mais ouvre un avenir.

Lorsque Jésus rencontre la femme adultère (Jn 8, 1-11), il ne la condamne pas, mais il l'appelle à une vie nouvelle : « *Va, et désormais ne péche plus.* » Cette parole conjugue vérité et miséricorde : elle ne justifie pas le mal, mais rend à la personne la dignité d'être libre.

Dans le monde éducatif, cette attitude devient essentielle. Le jeune a besoin de sentir qu'il n'est jamais enfermé dans son échec. Éduquer à la manière du Christ, c'est croire que **chaque blessure peut devenir un lieu de croissance**. Le pape François résume cette pédagogie dans une formule saisissante : « *Le Seigneur éduque avec tendresse : il nous prend par la main, il nous relève, il nous enseigne la lenteur de l'amour.* » (Audience générale, 2016)

La miséricorde est la méthode du cœur. Elle guérit ce que les règles seules ne peuvent réparer. Dans un monde qui juge, elle réapprend à espérer. Dans un monde qui exclut, elle réintègre. Dans un monde qui oublie, elle se souvient du visage.

5. Une pédagogie communautaire

Le Christ n'a pas formé des individus isolés, mais une **communauté de disciples**. L'éducation chrétienne ne se déploie pas dans la solitude, mais dans un réseau de relations vivantes. Les Douze, les femmes qui le suivent, les foules qui l'écoutent : tous deviennent acteurs d'une éducation réciproque.

Le modèle de la communauté chrétienne est fondamental pour toute pédagogie inspirée du Christ. C'est là que s'apprennent la fraternité, la responsabilité, la solidarité et la foi partagée. L'école, la paroisse, la famille, le groupe de jeunes ou le mouvement chrétien sont autant de **lieux d'apprentissage de la communion**.

Saint Paul, dans sa première lettre aux Corinthiens, compare la communauté à un corps : « *Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ; si un membre est glorifié, tous se réjouissent avec lui.* » (1 Co 12, 26)

Cette image éclaire la mission éducative : éduquer, c'est faire sentir à chacun qu'il appartient à un tout, que sa vie a une signification pour d'autres. Dans un monde individualiste, la communauté devient une école d'unité.

Ainsi, l'éducateur chrétien ne travaille jamais seul. Il est inséré dans un tissu ecclésial et humain qui porte, soutient, et corrige. Comme le rappelle *Christus Vivit* : « *L'éducation chrétienne*

doit être une expérience communautaire. Elle ne se réduit pas à un ensemble de contenus, mais elle se vit dans la fraternité. » (n° 218)

6. Une pédagogie du discernement et de la vérité

Le Christ ne se contente pas d'aimer : il éclaire. Son amour est vérité. Il ne flatte pas les désirs, mais les oriente. Dans chaque rencontre, il aide à discerner ce qui conduit à la vie.

« Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. » (Jn 8,32)

Éduquer à la manière du Christ, c'est donc **former à la vérité intérieure**, non à l'obéissance aveugle. L'éducateur chrétien apprend à l'autre à écouter sa conscience, à reconnaître la voix de Dieu dans le silence du cœur.

Saint Ignace de Loyola appelait cela « l'art du discernement » : apprendre à choisir selon l'Esprit, non selon la peur ou l'habitude. Le discernement est une école de liberté spirituelle.

Dans un monde où tout se relativise, la pédagogie du Christ réintroduit la clarté de la vérité vécue : une vérité qui n'écrase pas, mais qui éclaire le chemin.

IV. Éduquer à la manière du Christ aujourd’hui : applications et perspectives pastorales

Si la pédagogie du Christ traverse les siècles, elle demande à être **incarnée dans les défis d'aujourd'hui**. L'éducation chrétienne ne consiste pas à répéter un modèle ancien, mais à le rendre vivant dans les contextes nouveaux : sécularisation, pluralisme, révolution numérique, mutation familiale et écologique.

1. Former des éducateurs-témoins

Les éducateurs chrétiens — parents, enseignants, prêtres, catéchistes, animateurs — sont appelés à être **des témoins plus que des experts**. Ils doivent d'abord se laisser former par le Christ pour devenir, à leur tour, des maîtres selon son cœur.

Saint Jean-Paul II écrivait : « *L'éducateur chrétien est un artisan de l'homme nouveau : il travaille la matière humaine avec les outils de l'amour et de la vérité.* » (*Discours aux enseignants catholiques*, 1980)

La formation des éducateurs doit donc inclure une dimension spirituelle : vie de prière, écoute de la Parole, expérience de la fraternité. L'éducation chrétienne n'est pas une méthode, c'est une vocation.

2. Redonner une âme à la famille

La famille reste le premier lieu d'éducation. C'est là que s'apprennent la parole, la confiance, la tendresse et la foi. Le pape François, dans *Amoris Laetitia*, rappelle : « *La famille est la première école de valeurs humaines, où l'on apprend la bonne utilisation de la liberté.* » (n°274)

Éduquer à la manière du Christ suppose donc d'aider les familles à redevenir **des foyers de formation humaine et spirituelle** : lieux d'écoute, de dialogue, de prière partagée. C'est aussi là que se transmet la foi non par obligation, mais par contagion d'amour.

3. L'école, espace d'alliance éducative

L'école chrétienne ou humaniste doit redevenir un **espace d'alliance** entre parents, éducateurs et Église. Elle ne peut se contenter de transmettre des connaissances : elle doit ouvrir au sens, au service, à la solidarité.

Le Pacte éducatif mondial lancé par le pape François en 2020 invite à « mettre la personne au centre », à relier la culture, la foi et la vie sociale. Cela suppose de construire des parcours pédagogiques qui intègrent l'expérience, la contemplation et l'action.

4. Éduquer à la fraternité dans un monde divisé

La pédagogie du Christ est un chemin de fraternité universelle. Elle apprend à aimer au-delà des appartenances, à accueillir la différence, à servir les plus petits. « *Ce que vous avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.* » (Mt 25, 40)

Les œuvres de charité, les engagements solidaires et les projets de service deviennent des lieux éducatifs privilégiés. Ils forment le cœur à la compassion et la conscience à la responsabilité.

Dans une société blessée par la haine et l'exclusion, **l'éducation à la fraternité est une urgence prophétique.**

5. Éduquer à l'intériorité et à l'espérance

Le Christ éduque toujours de l'intérieur. Il ne façonne pas par la contrainte, mais par l'appel à la liberté intérieure. Dans une civilisation saturée de bruit et d'images, il faut réapprendre le silence, la méditation, la prière, la contemplation de la beauté.

Saint Augustin le disait déjà : « *Ne sors pas de toi, rentre en toi-même : c'est dans l'homme intérieur qu'habite la vérité.* » (*De vera religione*, 39) Former à l'intériorité, c'est préparer les jeunes à rencontrer Dieu dans le secret de leur cœur, et à devenir artisans de paix.

Enfin, éduquer à la manière du Christ, c'est **éduquer à l'espérance**. L'éducateur chrétien ne désespère jamais de l'élève, du jeune, de la société. Il croit que la grâce travaille en secret, même là où tout semble perdu.

« *L'espérance ne déçoit pas, car l'amour de Dieu a été répandu dans nos coeurs par l'Esprit Saint.* » (Rm 5, 5)

V. Conclusion : Le Christ, cœur vivant de toute éducation

Éduquer à la manière du Christ, c'est participer à sa mission rédemptrice. Lui seul est capable de guérir la fragmentation du monde, parce qu'il en porte les blessures dans son propre corps.

Dans son humanité parfaite, il révèle ce qu'est la véritable éducation : conduire l'homme à sa pleine stature d'enfant de Dieu.

« *En lui tout subsiste.* » (Col 1, 17)

Face à un monde désorienté, le Christ demeure **le pédagogue de la liberté et de la communion**. Il apprend à chaque éducateur à unir ce que la modernité sépare : foi et raison, savoir et sagesse, liberté et vérité, individu et communauté.

Éduquer selon le Christ, c'est donc **réconcilier** :

- réconcilier l'homme avec Dieu,
- réconcilier l'homme avec lui-même,
- réconcilier l'homme avec ses frères, ses sœurs et avec la création.

C'est aussi croire, avec espérance, que toute personne peut renaître, que chaque cœur peut s'ouvrir à la lumière, que chaque blessure peut devenir grâce.

« *Apprenez de moi, car je suis doux et humble de cœur.* » (Mt 11, 29)

Douceur et humilité : deux mots qui résument la pédagogie du Christ, deux vertus qui restaurent la dignité humaine et rétablissent l’unité perdue du monde.

Bibliographie indicative

- **Saint Jean-Paul II**, *Christifideles Laici*, 1988.
- **Benoît XVI**, *Lettre sur l’urgence éducative*, 2008.
- **Pape François**, *Amoris Laetitia*, 2016 ; *Christus Vivit*, 2019 ; *Pacte éducatif mondial*, 2020.
- **Concile Vatican II**, *Gravissimum Educationis* (Déclaration sur l’éducation chrétienne), 1965 ; *Gaudium et Spes*, 1965.
- **Saint Jean Bosco**, *Écrits pédagogiques*, éd. du Cerf.
- **Saint Jean-Baptiste de La Salle**, *Méditations pour le temps de la retraite*.
- **Amedeo Cencini**, *Éduquer, former, accompagner*, Paris, Médiaspaul, 2007.
- **François-Xavier Clément**, *La voie de l’éducation intégrale*, Paris, Artège, 2021.
- **Saint Augustin**, *De vera religione*.

Facteurs familiaux et réussite scolaire : l'importance du rôle parental dans l'éducation

Docteure Rosalie Douyon

Introduction

La famille, premier cadre social de l'enfant, joue un rôle déterminant dans le processus de socialisation et de scolarisation. Dès la petite enfance, l'influence parentale s'exerce aussi bien sur le développement cognitif que sur l'acquisition des normes, attitudes et comportements favorables à la réussite éducative. L'école, bien qu'actrice principale de la transmission des savoirs, ne peut atteindre pleinement ses objectifs sans le soutien et la participation active des familles.

La littérature scientifique internationale converge sur le fait que l'implication parentale dans la trajectoire scolaire constitue un prédicteur significatif du rendement académique (Fan & Chen, 2001 ; Hill & Tyson, 2009 ; Dolto, 1994). Les conditions de vie, les pratiques éducatives et le degré d'investissement parental façonnent fortement les trajectoires scolaires.

Cette implication peut prendre la forme d'un soutien matériel et affectif, mais également de pratiques éducatives favorisant la motivation, la persévérance et la confiance en soi de l'enfant. Le suivi des devoirs, la valorisation de l'effort, l'encouragement à la lecture ou encore la communication régulière avec les enseignants constituent autant de dimensions qui renforcent la réussite scolaire. À l'inverse, un manque d'implication parentale ou un climat familial instable peuvent entraver le développement académique, accentuant ainsi les inégalités scolaires.

Dans cette perspective, il apparaît essentiel d'analyser l'importance du rôle parental dans l'éducation et la réussite scolaire des enfants. L'étude des facteurs familiaux permet de mieux comprendre les mécanismes par lesquels les parents influencent les performances éducatives, et offre des pistes d'action pour renforcer la collaboration entre famille et école.

1. Fondements théoriques de l'implication parentale

En psychologie sociale et cognitive, les travaux de Bandura (1986) sur le sentiment d'auto-efficacité, montrent que la confiance en soi de l'élève est largement façonnée par son environnement familial et influence directement sa performance scolaire.

Dès ses premières années, l'enfant apprend à observer, à parler, à se comporter et à s'intégrer dans la société grâce à l'éducation reçue au sein de sa famille. C'est dans ce contexte qu'il acquiert les premières règles de vie, les attitudes de respect, de discipline, de persévérance et d'effort et autant de qualités déterminantes pour la réussite scolaire. Selon la théorie des systèmes écologiques de Bronfenbrenner (1979), la famille constitue le microsystème central dans lequel l'enfant évolue. Elle structure son développement cognitif, émotionnel et social. La recherche en psychologie de l'éducation distingue plusieurs styles éducatifs (Baumrind, 1967 ; Maccoby & Martin, 1983) :

- **Style autoritatif (ferme mais chaleureux)** : associé à une meilleure réussite scolaire, car il combine structure, soutien affectif et stimulation.

- **Style autoritaire (fermeté sans chaleur)** : souvent lié à l'anxiété et à une faible motivation intrinsèque.
- **Style permissif (chaleur sans exigence)** : peut conduire à un manque de discipline.
- **Style négligent** : corrélé à l'échec scolaire, au désengagement et à des troubles du comportement.

Ces styles influencent la perception que l'enfant a de lui-même, sa motivation à apprendre et sa capacité à gérer l'échec.

2. L'implication parentale dans la scolarité : un facteur clé de réussite

Les travaux de Henderson & Mapp (2002) ont montré que lorsque les parents encouragent leurs enfants, s'intéressent à leur progression, lisent avec eux et les aident à structurer leur temps de travail, les performances scolaires sont significativement meilleures. Le soutien moral est souvent plus bénéfique que l'aide directe aux devoirs, surtout à partir du collège, car il renforce l'autonomie.

La métacognition – c'est-à-dire la capacité à réfléchir sur sa propre manière d'apprendre – se développe notamment quand les parents valorisent les efforts, les stratégies et les processus plutôt que le seul résultat. La participation des parents à la vie scolaire (réunions, conseils de classe, activités éducatives) favorise une meilleure communication famille-école, une image positive de l'école chez l'enfant, ainsi qu'une responsabilisation accrue et un accompagnement pédagogique de meilleure qualité (Deslandes et Richard, 2004).

L'étude PIAAC (Programme for the International Assessment of Adult Competencies) de l'OCDE (2020) confirme que dans les pays où l'implication familiale est élevée, les résultats des élèves tendent à être meilleurs, toutes classes sociales confondues.

Les attentes élevées et explicites des parents en matière d'éducation constituent également un puissant levier de motivation. Elles permettent à l'enfant de se projeter, de donner du sens à l'école et de développer une ambition académique. Toutefois, elles doivent rester现实istes et bienveillantes pour éviter de générer anxiété et sentiment d'échec. Selon Bandura (1986), le sentiment d'auto-efficacité et la conviction de pouvoir réussir une tâche sont cruciaux pour la réussite. Ce sentiment se construit notamment à travers les encouragements et les feedbacks parentaux. L'implication parentale peut ainsi se décliner en plusieurs dimensions complémentaires :

- **Soutien affectif et motivationnel** : encouragements, valorisation des efforts, climat familial sécurisant.
- **Accompagnement pédagogique** : supervision des devoirs, routines d'étude régulières, encouragement à la lecture.
- **Communication avec l'école** : échanges réguliers avec les enseignants, participation aux activités scolaires.
- **Transmission de valeurs et d'attentes** : projection scolaire et aspirations éducatives influencées par les parents.
- **Soutien domestique** : environnement familial propice à l'apprentissage (temps de devoirs, gestion du sommeil, valorisation de l'école).

Toutefois, une implication trop directive dans les devoirs peut avoir des effets négatifs, notamment une perte d'autonomie ou une augmentation du stress (Pomerantz et al., 2007).

3. Les inégalités sociales d'implication parentale

L'implication parentale est conditionnée par des facteurs structurels tels que le niveau d'éducation, le statut socio-économique, la culture, la maîtrise de la langue ou encore l'histoire scolaire des parents eux-mêmes. Selon Bourdieu et Passeron (1970), le capital culturel des familles favorise la reproduction sociale par l'école. Les familles des classes moyennes et supérieures disposent souvent des codes, du langage et des ressources nécessaires pour interagir efficacement avec l'institution scolaire.

Cependant, Fan & Chen (2001) soulignent que les familles issues de milieux populaires développent d'autres formes de soutien (affectif, moral, motivationnel) qui peuvent partiellement compenser le déficit de capital scolaire. Lareau (2003) montre également que l'implication parentale, bien que différenciée selon les contextes sociaux, demeure un facteur clé de réussite. Ces constats invitent à adopter une approche inclusive et différenciée de l'implication parentale, en valorisant la diversité des formes d'engagement éducatif.

4. Perspectives : vers une coéducation renouvelée

De nombreux systèmes éducatifs promeuvent aujourd'hui la coéducation, entendue comme une collaboration active et équilibrée entre familles et école. L'objectif est de reconnaître les compétences parentales et d'impliquer les familles dans une dynamique de réussite collective. Face à la diversité des contextes familiaux, l'école a un rôle à jouer dans la valorisation de toutes les formes d'implication parentale. Des dispositifs tels que les ateliers de parentalité, les « cafés des parents » ou les rencontres personnalisées avec les enseignants permettent de renforcer le lien école-famille et de soutenir les parents dans leur mission éducative.

La coéducation, reposant sur une reconnaissance mutuelle des compétences parentales et professionnelles, constitue une piste prometteuse pour une école plus équitable et plus inclusive (Rayna & Rubio, 2010).

5. Quelques recommandations concrètes

À la lumière de la littérature scientifique et des résultats empiriques, plusieurs recommandations peuvent être formulées afin de renforcer le rôle parental dans la réussite scolaire des enfants :

➤ **Adopter un style éducatif autoritatif**

Les recherches confirment que le style autoritatif combinant chaleur affective, écoute, attentes claires et discipline cohérente, favorise l'autonomie, la persévérance et la confiance en soi des enfants. Les parents peuvent privilégier cette approche équilibrée, qui se distingue à la fois du laxisme permissif et de la rigidité autoritaire.

➤ **Promouvoir la socialisation académique dès le primaire**

Les discussions régulières autour des ambitions scolaires, du choix des matières et des liens entre les études et l'avenir professionnel contribuent à renforcer la motivation et le sens accordé à l'école. Ce dialogue, initié tôt, permet à l'enfant de mieux se projeter et d'ancrer son parcours scolaire dans une perspective d'avenir.

➤ **Encourager une participation équilibrée entre maison et école**

Une implication parentale optimale combine présence aux réunions et respect des règles scolaires avec un soutien constructif à domicile. L'aide aux devoirs doit favoriser l'autonomie et la réflexion, en évitant l'intrusion excessive qui peut générer du stress ou une perte de motivation.

➤ **Soutenir le développement socio-émotionnel**

Le rôle parental ne se limite pas au suivi académique : la capacité à accompagner l'enfant dans la régulation de ses émotions, à respecter son tempérament et à créer un climat familial sécurisant est essentielle pour consolider l'engagement scolaire et la résilience face aux difficultés.

➤ Réduire les inégalités sociales par l'accès aux ressources

Pour les familles issues de milieux défavorisés, l'accès facilité aux livres, aux activités de lecture, aux dispositifs de soutien parental et aux partenariats avec l'école constitue un levier de compensation des écarts liés au capital culturel et économique.

En résumé, l'implication parentale qui conjugue attentes élevées, soutien affectif, encadrement structuré et communication ouverte apparaît comme un déterminant majeur de la réussite scolaire. Les résultats convergent pour montrer la supériorité des styles éducatifs autoritatifs et indulgents structurés par rapport aux approches autoritaires ou négligentes. Bien que l'effet du rôle parental varie selon le niveau socio-économique, l'âge et le tempérament de l'enfant, les bénéfices sont robustes et s'expliquent par des mécanismes cognitifs, émotionnels et sociaux solidement documentés.

Conclusion

Le rôle des parents dans l'éducation et la réussite scolaire des enfants est fondamental, multidimensionnel et durable. Il dépasse l'aide aux devoirs : il s'exerce dans l'attention quotidienne, la valorisation de l'apprentissage, l'établissement de règles, la communication bienveillante et la co-construction du projet scolaire.

Pour être pleinement efficace, ce rôle doit être reconnu, soutenu et valorisé par l'école, les institutions et la société. La réussite éducative est un effort partagé entre les familles, les enseignants et la communauté éducative dans son ensemble.

Réduire les inégalités et promouvoir une éducation de qualité impliquent de renforcer les synergies entre l'école et les familles, dans une logique de coresponsabilité éducative. L'objectif n'est pas d'imposer un modèle unique de parentalité, mais de reconnaître la pluralité des chemins éducatifs et de créer les conditions d'un partenariat authentique.

Références bibliographiques

- Bandura, A. (1986). *Social foundations of thought and action: a social cognitive theory*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.
- Baumrind, D. (1967). *Child care practices anteceding three patterns of preschool behavior*. Genetic Psychology Monographs, 75(1), 43–88.
- Bourdieu, P., & Passeron, J.-C. (1970). *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris: Éditions de Minuit.
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The Ecology of Human Development*. Harvard University Press.
- Deslandes, R et Richard B (2004). « Motivation des parents à participer au suivi scolaire de leur enfant au primaire. » *Revue des sciences de l'éducation*, volume 30, numéro 2, 2004, p. 411–433.
- Dolto, F. (1994), *Les chemins de l'éducation*, Paris, Gallimard.
- Fan, X., & Chen, M. (2001). Parental Involvement and Students' Academic Achievement: A Meta-Analysis. *Educational Psychology Review*, 13(1), 1–22.
- Henderson, A. T., & Mapp, K. L. (2002). *A New Wave of Evidence: The Impact of School, Family, and Community Connections on Student Achievement*. Southwest Educational Development Laboratory.
- Hill, N. E., & Tyson, D. F. (2009). Parental Involvement in Middle School: A Meta-Analytic Assessment of the Strategies That Promote Achievement. *Developmental Psychology*, 45(3), 740–763.
- Lareau, A. (2003). *Unequal Childhoods: Class, Race, and Family Life*. University of California Press.
- Maccoby, E. E., & Martin, J. A. (1983). Socialization in the context of the family: Parent-child interaction. In E. M. Hetherington (Ed.), *Handbook of child psychology: Vol. 4. Socialization, personality, and social development* (pp. 1–101). Wiley.
- Pomerantz, E. M., Moorman, E. A., & Litwack, S. D. (2007). *The How, Whom, and Why of Parents' Involvement in Children's Academic Lives: More Is Not Always Better*. Review of Educational Research, 77(3), 373–410.

Rayna, S., & Rubio, M.-C. (2010). *Coéducation et partenariat avec les parents : entre défis et perspectives*. Éducation et sociétés, 25(1), 5–20.

Rapport PIAAC (2020) de l'OCDE « L'importance des compétences »

Biographie :

Rosalie Douyon est Docteure en sciences de gestion et Professeure associée à l'Université Catholique de Lyon, au sein de l'ESDES Lyon Business School, où elle occupe également les fonctions de Responsable du Développement Entrepreneurial. Elle est chercheuse au sein de l'Unité de Recherche *CONFLUENCE : Sciences et Humanités* (EA 1598). Ses enseignements et travaux de recherche portent principalement sur l'entrepreneuriat, la responsabilité sociale des entreprises (RSE), la stratégie d'entreprise et l'innovation sociale.

Elle intervient régulièrement lors de conférences scientifiques nationales et internationales ainsi que dans des séminaires d'entreprise, autour des thématiques de l'entrepreneuriat, de la stratégie, de l'innovation et de la RSE. Dans ce cadre, et en lien avec ses travaux de recherche, elle a fait partie de l'organisation de plusieurs manifestations scientifiques et professionnelles réunissant des acteurs du terrain (avocats, pouvoirs publics, entreprises, incubateurs et dirigeants de PME).

Dans le cadre de ses activités de recherche elle a été membre de jurys de thèse de doctorat et effectue également des activités de *reviewing* pour des revues scientifiques référencées. Elle est chercheuse associée au *Labex Entreprendre* de l'Université de Montpellier.

Rosalie Douyon a également été en Visiting/voyage d'étude à l'international, notamment aux États-Unis, à Columbia University, à New York et au Canada, à l'Université de McGill et à HEC Montréal. Elle est membre de plusieurs réseaux scientifiques. À l'Université Catholique de Lyon, elle siège au Conseil de la Formation et de la Vie Académique (CFVA), où elle contribue à l'amélioration continue de la qualité pédagogique et des formations.

Très engagée dans la vie citoyenne, elle est membre de la Jeune Chambre Économique Française (JCEF) et siège au Conseil de Développement de la Métropole de Lyon. Également élue, elle est conseillère municipale à Francheville, en région lyonnaise, où elle participe activement aux initiatives de développement local.

Ses contributions scientifiques ont été récompensées par deux prix à l'international : le « *Best Paper* » lors de conférences scientifiques internationales : en 2015 au Mexique (Association Internationale de Recherche en Entrepreneuriat et PME – AIREPME) et en 2019 au Caire (International Council for Small Business).

L'éducation chrétienne à la lumière de la doctrine sociale de l'Église

Père Jean Toé

Introduction

Parmi les questions qui retiennent aujourd’hui l’attention des lecteurs de la vie de nos sociétés, outre les questions économiques et sécuritaires, un accent particulier est mis sur celles relatives à l’éducation, à la formation des nouvelles générations. Il s’agit de questions essentielles qui appellent à l’urgence, tant elles peuvent impacter durablement l’avenir de nos sociétés et partant de l’humanité toute entière.

On pourrait penser que seuls sont concernés les pays les moins développés ou déclarés pauvres, mais la situation est aussi accablante dans les pays dits développés. Il suffit seulement de souligner l’exacerbation de la violence en milieu éducatif qui culmine souvent dans des scènes insoutenables entre élèves ou contre ceux-là mêmes qui sont supposés incarner les valeurs à enseigner ou à transmettre. En regardant un peu du côté des réseaux sociaux, il est facile de se rendre compte du niveau de délinquance morale qui touche toutes les couches de la vie sociale. Et qu’en est-il lorsque l’Église aussi est mise au banc des accusés ?

Serait-il exagéré de parler de crise de l’éducation ? Au regard de l’impact grandissant de la mondialisation des modèles de pensées, de vie et de comportement, de la sécularisation sur les sociétés les moins compétitives et même les plus développées, la question relève désormais de l’évidence et de l’urgence. Il y a bien longtemps que l’Église en tant que veilleuse dans la cité tirait sur la sonnette de l’alarme.

En publiant une déclaration sur l’éducation, le 28 octobre 1965 lors du Concile Vatican II, l’Église invitait déjà à prêter une attention particulière à l’importance de l’éducation chrétienne : *L’extrême importance de l’éducation dans la vie de l’homme et son influence toujours croissante sur le développement de la société moderne sont pour le Concile œcuménique l’objet d’une réflexion attentive. En vérité, les conditions d’existence d’aujourd’hui rendent à la fois plus aisées et plus urgentes la formation des jeunes ainsi que l’éducation permanente des adultes.*¹

Plus récemment, en 2008, dans une lettre adressée à ses diocésains de Rome, le pape Benoît XVI revenait à la charge sur cette question de l’éducation en termes d’urgence et de fractures inter-générationnelle. Il écrivait ceci : *J’ai pensé m’adresser à vous par cette lettre pour vous parler d’un problème que vous-mêmes ressentez et sur lequel les diverses composantes de notre Église sont fortement engagées : le problème de l’éducation. Nous avons tous à cœur le bien des personnes que nous aimons, en particulier de nos enfants, adolescents et jeunes. Nous savons, en effet, que c’est d’eux que dépend l’avenir de notre ville. Nous ne pouvons donc qu’être attentifs à la formation des nouvelles générations, à leur capacité de s’orienter dans la vie et de discerner le bien du mal, à leur santé non seulement physique, mais aussi morale.*

Il s’agit d’une grande "urgence éducative" confirmée par les échecs auxquels se heurtent trop souvent nos efforts pour former des personnes solides, capables de collaborer avec les autres et de donner un sens à leur vie. Nous en rejetons alors spontanément la faute sur les nouvelles générations, comme si les enfants qui naissent aujourd’hui étaient différents de ceux qui naissaient jadis. On parle, en outre, d’une "fracture entre les générations", qui existe certes et qui est

¹ *Gravissimum educationis*, n°1.

*importante, mais qui est l'effet, plutôt que la cause, du manque de transmission de certitudes et de valeurs.*²

Face à cette urgence, et à ce constat de fracture intergénérationnelle, malgré ses péchés, l’Église apporte sa contribution à la réflexion à travers son enseignement social communément appelé doctrine ou enseignement social de l’Église. En le revisitant ensemble nous verrons comment elle appréhende la problématique de l’éducation à travers le temps, à partir de **sa vision de l’homme**, de ses **droits**, et des **institutions** qui participent par vocation à l’éducation pleine et entière des générations pour le bien de tous.

Dans les lignes qui vont suivre, il sera question de cet enseignement, dans le domaine spécifique de l’éducation, de la **vision de l’Église en la matière**, puis de **son expertise magistérielle**. Cette double perspective sera abordée en trois temps : d’abord le regard de l’Église sur l’éducation en général, puis son apport à partir de son enseignement social, et enfin quelques perspectives.

1-Le regard de l’Église sur l’éducation

La question de l’éducation avant d’être une question de méthode et d’approches techniques est d’abord une question de vision, de vision de l’homme. C’est une question d’ordre anthropologique, de perception de la personne humaine, dans sa vocation propre, sa place dans la création et sa raison d’être. Dès lors que ces questions sont liées à la diversité humaine, elles ne peuvent être que plurielles. C’est ce qu’enseigne également le *Catéchisme de l’Église*, que *Toute institution s’inspire, même implicitement, d’une vision de l’homme et de sa destinée, d’où elle tire ses références de jugement, sa hiérarchie des valeurs, sa ligne de conduite.*³

De ce point de vue, l’Église peut être considérée comme une société, mais une société trans-sociétale et transculturelle, en raison de sa vocation à l’universalité. Elle est donc appelée à regrouper en son sein tous les peuples et toutes les cultures et à les conduire à leur accomplissement pleine et entière dans l’unique Seigneur et Sauveur. Elle vit et promeut cette diversité dans le respect des peuples et de leur culture dans une vision partagée qui prend en compte l’homme dans une perspective singulière et globale ou intégrale.

1-1. L’homme dans sa singularité

De par sa nature, son être profond et sa place dans la création, l’homme apparaît en effet comme un être particulier. Le psaume 8 décrit cette particularité en ces termes : *Qu'est-ce que l'homme pour que tu penses à lui, le fils d'un homme, que tu en prennes souci ?*

*Tu l'as voulu un peu moindre qu'un dieu, le couronnant de gloire et d'honneur ; tu l'établis sur les œuvres de tes mains, tu mets toute chose à ses pieds :*⁴

Le psalmiste décrit l’homme comme un être voulu par Dieu, avec un éclat particulier et une responsabilité singulière par rapport à la création que nous pouvons considérer en trois points :

1-1-1. L’homme est créé à l’image de Dieu

L’objet de toute éducation est la personne humaine vue comme un être engagé dans un processus de croissance et d’accomplissement. L’Église croit et enseigne que cette personne n’est pas née de la génération spontanée, mais qu’elle est le résultat d’un acte souverain et créateur de Dieu. Ce Dieu est Père Créateur de toute chose, de tout ce qui existe, qu’il soit visible ou non.

La Bible enseigne qu’en plus de la matière terrestre qui lui permit de réaliser cette œuvre de ses mains créatrices, Dieu la fit à partir de lui-même, c’est-à-dire à son Image et à sa

² Lettre du pape Benoit XVI au diocèse de Rome sur le devoir urgent de la formation des nouvelles générations, 21 janvier 2008.

³ Catéchisme de l’Église Catholique N°2244

⁴ Psaume 8,5-7

Ressemblance. Ainsi l'homme apparaît comme la première créature liée à Dieu par une relation unique. Il jouit de ce fait d'une sacralité et d'une dignité particulière qui lui vient de son Auteur et qui donne sens à tout ce qui le concerne. Il devient aussi, par le même fait, capable de connaissance de choses divines et d'actes volontaires ajustés et assumés. C'est pourquoi *nier l'acte créateur de Dieu et la condition de dépendance de l'homme revient à couper l'homme de ses racines et à transformer radicalement le sens de sa vie.*⁵

En parlant de la création de l'homme à l'image et à la ressemblance de Dieu, le frère Robert Comte des Frères des Écoles Chrétaines apporte un éclairage qu'il trouve chez les Pères de l'Église. *Le thème de l'image est riche de plusieurs connotations... la relation avec Dieu est constitutives de l'être de l'homme, une relation qui inscrit en son cœur une aspiration à une plénitude jamais comblée parce qu'ouverte à l'infini. De plus les Pères de l'Église ont relevé la différence « image » et « ressemblance », cette différence signifiant un écart entre une qualité donnée au départ (l'image) et une transformation qu'il reste à effectuer (la ressemblance). Ainsi, selon Origène « l'homme a reçu la dignité de l'image, et cela dès l'origine, mais la ressemblance est réservée pour l'achèvement. Cela signifie que nous sommes structurellement créés en vue d'un accomplissement à venir. »⁶*

L'éducation chrétienne aura pour tâche première d'articuler la personne humaine à sa source originelle pour lui permettre de se comprendre et de se déployer librement et harmonieusement dans la création afin de la porter, la cultiver, la valoriser et la transmettre. Cette œuvre sera par ce fait même une œuvre de participation et de communion inter et intra humaine.

1-1-2 : L'homme est un être social

Dans beaucoup de cultures surtout les cultures africaines, l'homme se définit comme un être de relation. La foi chrétienne explique cette dimension essentielle de l'existence humaine à la création divine de l'homme. Ainsi créé à l'image de Dieu et à sa ressemblance, l'homme devient un être capable de Dieu, c'est-à-dire être capable d'amour et de relation. Il participe de la dynamique intérieure de Dieu qui est relations d'amour et d'intensité de vie entre les Personnes divines. C'est ce qui fait de l'homme un être de relation et donc de société. Il n'a pas vocation à la solitude mais bien plus à la relation, à la communauté et à la communion, et donc à la réciprocité dans *le don sincère de lui-même*⁷, à la manière de celui qui est l'image parfaite du Dieu invisible. Car on ne peut omettre de dire que dans l'histoire de la relation entre Dieu et l'humanité, qui est l'histoire de la Révélation, une seule Personne a assumé parfaitement cette image : Jésus le CHRIST. C'est pourquoi dans le processus qu'est l'éducation chrétienne, l'unique modèle d'homme est JESUS.

Parmi les lieux de perfectionnement et de socialisation de la personne humaine, l'Église met en première place et en honneur la famille *fondée sur l'union stable entre un homme et une femme, une société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile*⁸.

1-1-3 : Un pécheur pardonné et sauvé

Il peut paraître difficile de comprendre que ce que Dieu a créé dans sa grande bonté ne soit pas parfaitement ajusté à lui et à son dessein de salut. Malgré cette perfection dans sa création, l'homme, image de Dieu, doté d'intelligence et de volonté s'est détourné de Dieu. C'est le péché des origines. Il marque une blessure dans la relation entre l'homme et Dieu, et aussi dans son être profond. Ce qui le disposera désormais à des tiraillements intérieurs et à des penchants désordonnés.

⁵ Anne DESPAIGNE : *Comprendre la Doctrine Sociale de l'Église. Traditions monastiques*, Flavigny-sur-Ozerain, 2008, P.21 ;

⁶ Robert COMTE : *Vers l'accomplissement de soi*. Langres, Salvatore, juin 2022

⁷ Gaudium et spes N°24

⁸ Pape Léon XIV : *Discours au corps diplomatique vendredi 16 mai 2025*

Dans le processus du relèvement de l'homme dans l'ordre de la grâce, en vue de son accomplissement, il est important de prendre en compte cette blessure. Car c'est en référence au Christ que cette blessure qui touche son être profond est guérie. Et comme le disait si bien Anne DESPAIGNE, *ignorer que l'homme a une nature blessée, inclinée au mal, donne lieu à de graves erreurs dans le domaine de l'éducation, de la politique, de l'action sociale et des mœurs.*⁹

Au regard de cette marque indélébile et transmissible du péché originel, mais véritablement restaurée dans le mystère de la croix, l'homme a besoin d'être pris en main dans un long processus, pour apprendre à mettre de l'ordre dans ses désirs, afin de s'ajuster à lui-même en tant qu'être particulier parmi les autres créatures, à ses semblables et aux intérêts qu'ils ont en partage. C'est ce processus qui relève d'une vision éducative qu'il convient d'aborder maintenant.

1-2. La vision chrétienne de l'éducation

Il y a une relation profonde entre la vision que l'Église a de l'homme, de la personne humaine et le mode par lequel elle le prend en charge, pour l'aider à sortir de lui-même en vue de son accomplissement pleine et entière.

Ce mode est de l'ordre de l'éducation. *Éduquer*, nous dit le moine italien Amedeo Cencini, *c'est avant tout dégager le moi propre de la personne, tel qu'il est, si l'on veut, par la suite, le faire devenir tel qu'il devrait être*¹⁰. C'est un cheminement qui a besoin d'être soutenu et qui prend en compte tous les aspects de la vie de l'homme en vue justement de son accomplissement. Cette éducation résulte d'une anthropologie complète qui porte le nom d'éducation intégrale. Elle vise à *former la personne humaine dans la perspective de sa fin la plus haute et du bien des groupes dont l'homme est membre et au service desquels s'exercera son activité d'adulte*¹¹.

En inscrivant sa vision de l'éducation chrétienne dans la même perspective, Édith Stein, citée par François-Xavier Clément, ajoute que l'éducation, en plus qu'elle prend en compte *la formation de tout l'homme avec toutes ses facultés et capacités, elle pénètre jusqu'à l'âme, à sa substance, pour lui donner une forme nouvelle et par là recréer l'homme dans sa totalité.*¹²

En parcourant rapidement le projet éducatif de l'école catholique au Mali¹³, nous pouvons voir comment les évêques définissent leur vision de l'éducation et comment ils présentent et développent les points d'articulation qui composent une éducation intégrale. Pour eux le Christ, vrai homme et vrai Dieu est la référence première de tout projet éducatif qui se veut intégral. Puis suivent les points d'articulation de l'éducation qui prennent en compte la formation intellectuelle, la formation morale et physique, la formation religieuse.

La formation intellectuelle passe nécessairement par la formation à un bon esprit critique et au discernement des valeurs pour qu'à tout moment les appréciations et les jugements des apprenants soient convenablement ajustés. La formation morale *consiste à aider les jeunes à se préoccuper et à intégrer dans leur vie de tous les jours tout ce qui est vrai, noble, juste, aimable, honorable... tout ce qui est vertueux.* Elle s'appuie aussi sur les valeurs culturelles et religieuses qui structurent et conduisent notre humanité pour aider l'enfant à faire des choix libres et conscients. Elle prend en compte les questions d'une bonne éducation affective qui élève la personne humaine dans la perspective de sa dignité d'enfant et d'image de Dieu.

Quant à la formation physique, elle concerne la santé du corps de l'enfant pour soutenir son développement mental et intellectuel. Le cadre de cette formation est le sport adapté à son âge

⁹ Anne DESPAIGNE, *Comprendre la Doctrine Sociale de l'Église. Traditions monastiques*, Flabigny-sur-Ozerain, 2008, p. 26 ;

¹⁰ Amedeo CENCINI, *Éduquer, former, accompagner. Une pédagogie pour aider une personne à réaliser sa vocation*. Edb, Langres, 2007, p.7.

¹¹ Concile Vatican II, *Gravissimum educationis*, n°1, 1965

¹² François-Xavier Clément : La voie de l'éducation intégrale, Artège, février 2021. p. 31.

¹³ Conférence épiscopale du Mali, *Projet éducatif de l'enseignement catholique*, 1993

et à son évolution corporelle. Elle intègre le sens de l'effort et du dépassement de soi pour atteindre des objectifs positifs qui l'élèvent avec ses autres semblables.

Après ce parcours sur le regard de l'Église sur l'éducation, un regard de fait anthropologique, et d'une anthropologie complète, voyons maintenant comment et dans quels cadres institutionnels l'Eglise exerce sa mission éducatrice au service de l'homme en vue du bien commun, et ce à partir de son enseignement social.

2-L'éducation chrétienne dans l'enseignement social de l'Église

Au sujet de l'éducation chrétienne, le Concile Vatican II s'exprime en termes de droit, en vue d'accompagner les baptisés dans le mystère de leur vie d'enfants de Dieu, afin de progresser dans la vérité et le don d'eux-mêmes à la vie de l'Église et de la société qu'ils auront à cœur d'imprégnier des valeurs de l'évangile pour le bien de tous en particulier les nouvelles générations. C'est pourquoi l'Église ne cesse d'affirmer ce **droit** et son désir de le partager avec tous les hommes de bonne volonté, ainsi que les lieux où son enseignement se développe et accompagne le devenir de la personne humaine dans le processus de son accomplissement plein et entier.

2-1. L'éducation chrétienne : un droit inaliénable de l'Église

L'Église en tant qu'entité propre et indépendante a, du point de vue de son enseignement social, le droit à la reconnaissance juridique de son identité.¹⁴ Or l'enseignement tout comme l'éducation font partie de la mission et participent à l'affirmation et à la mise en œuvre de son identité. C'est pourquoi le droit à l'éducation n'est pas une question d'opportunité pour l'Église, c'est une partie intégrante de sa mission qui s'enracine dans la charité évangélique.

L'Eglise a donc le droit de s'organiser pour accomplir sa mission dans tous les domaines où elle peut apporter sa contribution à la promotion du bien commun dont les exigences *dérivent des conditions sociales de chaque époque et sont étroitement liées au respect et à la promotion intégrale de la personne et de ses droits fondamentaux*¹⁵

Le droit à l'éducation en tant que droit fondamental de l'homme devient alors un lieu de devoir et d'engagement pour l'Église à travers le monde. Le premier lieu où le droit à l'éducation s'exerce avec priorité au regard de l'Église est la famille.

2-2. La famille chrétienne, berceau de l'éducation chrétienne

Selon l'enseignement social de l'Église, la famille est considérée comme le premier lieu d'éducation de la personne humaine. L'Eglise en parle en termes de centralité à l'instar de la Révélation. *La famille apparaît dans le dessein du Créateur, comme le lieu premier d'humanisation de la personne et de la société, et le « berceau de la vie et de l'amour. »*¹⁶ C'est par le biais naturel de la famille que le Verbe de Dieu s'est fait homme pour indiquer à l'humanité la place éminente de la famille, et le mariage entre un homme et une femme qui le constitue et lui confère la dignité voulue par Dieu.

En rappelant encore récemment la vision de l'Église sur la famille comme une *union stable entre un homme et une femme*, le pape Léon XIV vient conforter l'enseignement de l'Église face à une grave atteinte à sa nature et au plan de Dieu et à l'éducation dont elle est le premier sanctuaire. On se rappelle encore cette parole de la conférence de Pékin en 1995 sur la famille : *la famille sous toutes ses formes*¹⁷ qui trouve sa concrétisation dans le mariage pour tous en France et dans de nombreux pays occidentaux ou d'influence occidentale.

¹⁴ Conseil pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, Cerf, Clamecy, 2024, n°426.

¹⁵ *Idem.* N°166

¹⁶ *Idem* N°209

¹⁷ Citée par Jean de SAINT CHAMAS et Olivier VANDAME in *La Doctrine sociale de l'Église*, éditions du jubilé, Langres, 2021, p. 619.

Pour l’Église, la famille telle que définie plus haut a un grand devoir d’éducation à travers laquelle elle forme l’homme à la plénitude de sa dignité sous toutes ses dimensions dont nous avions parlé plus haut *en termes d’éducation intégrale*.

En effet, nous enseigne l’Église, *la famille « constitue une communauté d’amour et de solidarité, apte de façon unique à enseigner et à transmettre les valeurs culturelles, éthiques, sociales, spirituelles et religieuses essentielles au développement et au bien-être de ses propres membres et de la société. »*

*En exerçant sa mission éducative, la famille contribue au bien commun et constitue la première école de vertus sociales, dont toutes les sociétés ont besoin. Les personnes sont aidées en famille à grandir dans la liberté et dans la responsabilité, prémisses indispensables pour remplir toutes sortes de tâches dans la société. En outre l’éducation permet de communiquer pour qu’elles soient assimilées et qu’elles deviennent propres à chacun, certaines valeurs fondamentales, nécessaires pour être des citoyens libres, honnêtes et responsables.*¹⁸

En parlant toujours de la famille, l’Église entend explicitement la responsabilité première des parents dans l’éducation de leur progéniture et même à promouvoir les institutions qu’ils jugent convenables à assurer en tandem avec eux la conduite harmonieuse de leur éducation et de leur formation. Parmi ces institutions se trouve l’école catholique.

2-3. L’école catholique

L’école catholique est la présence de l’Église dans le domaine scolaire. A travers ses différents niveaux de structuration, elle est appelée à prendre en charge la vision de l’Église sur la personne humaine et son éducation. Elle le fait à partir d’un projet éducatif qui est partagé par tous les acteurs de la communauté éducative, chacun à son niveau.

Elle n’a pas pour but *d’arracher les enfants aux déterminismes sociaux et religieux et d’en faire des citoyens libres* comme le disait Madame Christine Taubira, à la tribune de l’Assemblée nationale française, le 3 février 2013. *Elle est le lieu de développement assidu des facultés intellectuelles ; en même temps elle exerce le jugement, elle introduit au patrimoine culturel hérité des générations passées, elle promeut le sens des valeurs, elle prépare à la vie professionnelle, elle fait naître entre les élèves de caractère et d’origine sociale différents un esprit de camaraderie qui forme à la compréhension mutuelle. De plus, elle constitue comme un centre où se rencontrent pour partager les responsabilités de son fonctionnement et de son progrès, familles, maîtres, groupements de tous genres créés pour le développement de la vie culturelle, civique et religieuse, la société civile et enfin, toute la communauté humaine.*¹⁹

Bien qu’elle puisse paraître comme un creuset, l’école catholique se caractérise par son caractère propre qui est sa référence au Christ et qui se manifeste toujours par cette communauté scolaire *dont l’atmosphère est animée d’un esprit évangélique de liberté et de charité pour aider les enfants à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu’ils sont devenues par le baptême, et finalement d’ordonner toute la culture humaine à l’annonce du salut de telle sorte que la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l’homme, soit illuminée par la foi.*²⁰

En plus de son caractère propre, l’école catholique, en tant qu’instrument de la mise en œuvre de la mission de l’Église dans le domaine de l’éducation, repose sur la qualité des enseignants-éducateurs. Pour le pape Benoît XVI, les enseignants sont la cheville ouvrière de toute éducation à la suite des parents. *Ils sont cette autorité morale qui rend crédible l’exercice des rapports d’autorité. Ainsi l’éducation est le fruit de l’expérience et de la compétence, mais s’acquierte surtout par la cohérence de sa propre vie et par l’implication personnelle, expression de l’amour véritable. L’éducateur est donc un témoin de la vérité et du bien : certes il est fragile*

¹⁸ Conseil pontifical Justice et Paix : Compendium de la Doctrine sociale de l’Église. Cerf, Clamency 2024, n°238

¹⁹ *Gravissimum educationis*, n°5.

²⁰ *Idem*, n°8

*lui aussi et peut se tromper, mais il cherchera toujours à être en harmonie avec sa mission.*²¹ C'est ce que disait également le pape François à des enseignants : *Soyez surtout des témoins à travers votre vie, de ce que vous communiquez. Un éducateur transmet des connaissances, des valeurs à travers ses paroles, mais il aura une influence sur les jeunes s'il accompagne ses paroles de son témoignage, à travers sa cohérence de vie. Sans cohérence, il est impossible d'éduquer.*²²

En vue d'aider les enseignants à assumer convenablement leur responsabilité vis-à-vis de l'école et des enfants qui leur sont confiés, le pape Benoît XVI insiste sur la qualité de leur formation non seulement au niveau professionnel, mais aussi au niveau théologique, spirituel, sans oublier la formation continue.²³

Enfin l'école catholique, pour assurer pleinement sa mission particulière dans la grande mission de l'Église, a besoin d'être accompagnée par une vision et un engagement partagé des personnes consacrées en tant que membres de la famille ecclésiale ou en référence à leur expertise charismatique.

2-4. Les mouvements d'Église

Il s'agit ici des mouvements d'action catholique ou tout autre mouvement d'animation et de formation chrétienne et humaine des jeunes, des plus anciennement connus au plus nouvellement suscités surtout dans les jeunes Églises. Ils sont en général les fruits d'une maturation progressive des Églises à la prise en charge des besoins de formations et surtout d'accompagnement de ses membres, en particulier les jeunes. Et comme l'enseigne bien l'Église, *ce qui caractérise en premier lieu un peuple, c'est le partage de vie et des valeurs, qui est source de communion au niveau spirituel et moral.*²⁴

Les mouvements de jeunes sont entre autres ces lieux de formation et de transmission de valeurs humaines et spirituelles qui viennent en complément à l'éducation familiale et scolaire pour aider les jeunes à se préparer à servir avec humilité et vérité, c'est-à-dire à œuvrer gratuitement pour le bien des autres qui est aussi important que le bien personnel²⁵. Ici aussi les mouvements doivent savoir prendre en compte, dans leur vision et leur pédagogie, les différentes dimensions d'une éducation intégrale que sont la dimension de la croissance personnelle, la vie communautaire et enfin la perspective de la vie éternelle qui est la dimension purement religieuse.

2-5. La formation religieuse

En vertu du sacrement de mariage, les parents sont les premiers responsables de l'éducation religieuse de leurs enfants. Cette responsabilité ne peut être suppléeée que difficilement avec le grand risque de porter préjudice à la croissance harmonieuse de l'enfant. C'est pourquoi le Concile Vatican II affirme avec force que : *les parents, parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants, ont la très grave obligation de les élever et, à ce titre, doivent être reconnus comme leurs premiers et principaux éducateurs. Le rôle éducatif des parents est d'une telle importance que, en cas de défaillance de leur part, il peut difficilement être suppléé.*

C'est aux parents, en effet, de créer une atmosphère familiale, animée par l'amour et le respect envers Dieu et les hommes, telle qu'elle favorise l'éducation totale, personnelle et sociale de leurs enfants. La famille est donc la première école des vertus sociales nécessaires à toute société. Mais c'est surtout dans la famille chrétienne, riche des grâces et des exigences du sacrement de mariage, que dès leur plus jeune âge les enfants doivent, conformément à la foi reçue au baptême, apprendre à découvrir Dieu et à l'honorer ainsi qu'à aimer le prochain ; c'est là

²¹ Lettre du pape Benoît XVI au diocèse de Rome sur le devoir urgent de la formation des nouvelles générations. 21 janvier 2008

²² Pape François, *Discours aux élèves et professeurs des écoles des jésuites en Italie et en Albanie*, 7 juin 2023.

²³ Donato Petti, *Dialogue sur l'éducation avec Benoît XVI*, Parole et silence, Langres 2012.

²⁴ Conseil pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, Cerf, Clamecy 2024, n°386.

²⁵ François-Xavier Clément, *La voie de l'éducation intégrale*, Artège, février 2021. p. 150.

qu'ils font la première expérience de l'Église et de l'authentique vie humaine en société ; c'est par la famille qu'ils sont peu à peu introduits dans la communauté des hommes et dans le Peuple de Dieu. Que les parents mesurent donc bien l'importance d'une famille vraiment chrétienne dans la vie et le progrès du Peuple de Dieu lui-même²⁶.

Au plan institutionnel, l'éducation chrétienne familiale est poursuivie par la pastorale catéchétique paroissiale ou scolaire et universitaire. A ce niveau également les parents peuvent toujours garder l'initiative. L'Église enseigne que *les parents ont le droit de fonder et de soutenir des institutions éducatives. Et les pouvoirs publics ont le devoir de les accompagner dans l'exercice de ce droit sans devoir supporter des charges injustes*²⁷.

3- Quelques perspectives et points d'attention

L'éducation est un processus sans fin. Un proverbe malien enseigne que *tous les jours l'oreille se rend à l'école*. Il s'agit de tous les jours de la vie de l'homme²⁸, car on n'est jamais assez âgé pour ne plus apprendre. Dans cette perspective l'éducation chrétienne devient un perpétuel lieu de formation et de mise à jour, en ayant toujours à l'esprit qu'on ne finit pas de connaître l'homme, car il est à l'image du Dieu invisible et visible.

Ainsi, en fonction du temps et des lieux, l'éducation doit être un espace d'ouverture et d'adaptation, pour prendre en compte les problématiques du moment et les questions nouvelles. Si l'enseignement social de l'Église a pris corps dans un contexte d'industrialisation et de luttes sociales, nous sommes rendus aujourd'hui à un autre contexte où les questions majeures sont de l'ordre de l'environnement, des idéologies comme le gender, le wokisme, des questions liées à la procréation et à la fin de la vie, de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication doublées de l'intelligence artificielle. La liste n'est pas exhaustive.

Ces questions interpellent la conscience d'une humanité presqu'en rupture avec elle-même et les valeurs cardinales qui ont jusque-là été des garde-fous pour encadrer et protéger son évolution tous azimuts. Au regard de l'actualité mondiale, l'enseignement social de l'Église ne peut pas non plus faire l'économie de la question cruciale du vivre ensemble dans un monde globalisé et en reconstruction à partir des nouveaux visages de la famille et de la vie sociale polychromique, avec leur incidence sur la question de l'accueil mutuel et de l'intégration, y compris dans l'Église, Corps du Christ, corps social et hiérarchique. Et pour mettre tout cela en musique, il ne faut pas oublier la question de l'ouverture et du dialogue avec la diversité universelle qui se trouve au cœur de la mission de l'Église. A cela il faut ajouter les questions de justice et de coopération partenariales dans les relations entre les nations quelles qu'elles soient.²⁹

²⁶ *Gravissimum educationis*, n°6.

²⁷ Conseil pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, Cerf, Clamecy, 2024, n°241.

²⁸ Selon **Monseigneur Sidibé** (qui fut le deuxième évêque de Ségou au Mali, de 1974 à 2002) l'homme vit de façon symbolique six jours : de sa **naissance à sa mort**, il fait l'expérience de quatre jours déterminants : la **dépendance, la responsabilité, le bonheur et le malheur**. Six jours en tout. Il suggère un septième jour, qui est dédié à ceux qui ont rencontré et accueilli Jésus Christ comme leur Rédempteur et Sauveur. Ce dernier jour est celui de la plénitude contemplative.

²⁹ Sur cette question le cardinal Fridolin a vigoureusement interpelé les évêques de France lors de leur session de novembre 2024. Il disait ceci par rapport à leur mission prophétique : *Éminences, Excellences, chers confères dans l'épiscopat, au moment où, pour des raisons politiques, le sentiment anti-français et son expression se décomplexent dans beaucoup de pays en Afrique, il nous paraît important de demander à l'Église en France de tout faire pour, d'une part, se distancer, de manière claire et sans équivoque, des attitudes néocoloniales des politiques et des multinationales, afin de préserver la mémoire et les acquis des braves missionnaires français qui ont, avec courage et abnégation, largement participé à l'évangélisation de l'Afrique et, d'autre part, pour garantir la promesse des opportunités prophétiques qu'offre le projet de la nouvelle dynamique de coopération missionnaire à nos Églises et à nos peuples.*

Enfin l'éducation chrétienne doit pouvoir aider à incarner sans cesse l'Évangile dans la culture des générations apprenantes pour que le Christ soit le Sauveur de tous, quels que soient le temps et le lieu.

Conclusion

L'éducation est au cœur de la mission de l'Église. C'est par ce moyen qu'elle arrive à accompagner toutes les générations d'hommes et de femmes de tous pays, peuples et nations à la connaissance de l'Homme-Dieu en vue de leur accomplissement plein et entier. Cet accomplissement relève d'une vision chrétienne de l'homme et de son éducation. Le regard que l'Église porte sur l'homme, sur la personne humaine qui prend en compte tous les aspects de sa vie et l'éducation qui lui permet de réaliser cette vision anthropologique, porte le nom d'éducation intégrale. L'une et l'autre sont à l'écoute de l'évolution de l'humanité et des questions qui la traversent. Ce qui fait de l'éducation un lieu permanent de défis à relever au profit du bien des personnes et de ce que nous avons en commun. Aujourd'hui encore et comme hier, ce défi est de l'ordre de l'anthropologie que Édith Stein traduit en questionnement : *qui est l'homme et qu'est-ce que vivre authentiquement dans le sens de son être ? Une telle requête, dit-elle, nous situe précisément au cœur de la mission éducative qui est au service du meilleur de la personne. Ainsi, éduquer, c'est accompagner le déploiement intégral d'une humanité, avec son mystère d'unicité, dans le respect de sa vocation naturelle et surnaturelle.*³⁰

Bibliographie

Bible de Jérusalem

Concile Vatican II, *Gravissimum educationis momentum*.

Concile Vatican II, *Gaudium et spes*.

Catéchisme de l'Église Catholique.

Pape Benoit XVI, *Lettre du pape au diocèse de Rome sur le devoir urgent de la formation des nouvelles générations*, 21 janvier 2008.

Pape François, *Discours aux élèves et professeurs des écoles des jésuites en Italie et en Albanie*, 7 juin 2023.

Pape Léon XIV, *Discours au corps diplomatique*, 16 mai 2025.

Conférence épiscopale du Mali, *Projet éducatif de l'enseignement catholique*, 1993.

Conseil pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, Cerf, Clamecy 2024.

Jean de SAINT CHAMAS et Olivier VANDAME, in *La Doctrine sociale de l'Église*, éditions du jubilé, Langres 2021.

François-Xavier Clément, *La voie de l'éducation intégrale*, Artège, février 2021.

Donato Petti, *Dialogue sur l'éducation avec Benoit XVI*, Parole et silence, Langres, 2012.

Anne DESPAIGNE, *Comprendre la Doctrine sociale de l'Église*. Traditions monastiques, Flavigny-sur-Ozerain, 2008.

Robert COMTE, *Vers l'accomplissement de soi*. Salvatore, Langres, juin 2022.

Amedeo CENCINI, *Éduquer, former, accompagner. Une pédagogie pour aider une personne à réaliser sa vocation*. Edb, Langres, 2007.

³⁰ François-Xavier Clément, *La voie de l'éducation intégrale*, Artège, février 2021. p. 335.

Éduquer au cœur des « familles chrétiennes »

Professeur Pierre Diarra

Il n'est pas possible pour les chrétiens d'envisager des chemins d'humanisation et de foi partagée sans renvoyer à l'éducation et à la famille. Cette dernière n'est-elle pas le premier lieu où progressivement, depuis l'enfance, tout se met en place, en commençant par l'apprentissage de la liberté et la gestion des relations avec les autres : parents, frères et sœurs, cousines et cousins, tantes, oncles, grands-parents, sans oublier leurs amis. L'éducation est mise en pratique au cœur du groupe parental, avec toutes les valeurs liées à la vie en famille et en société, transmises volontiers ou imposées : amour et paix, justice et générosité, attention aux autres, partage, sincérité et quête de vérité, respect des lois, mœurs, traditions etc. Quand nous disons « famille chrétienne » ou « familles chrétiennes » au pluriel, que disons-nous exactement et que souhaitons-nous qu'elles soient ? Nous espérons que nos familles, chrétiennes ou non, soient des havres de paix et de joie, de transmission de valeurs fondamentales comme l'estime des autres et la justice, le respect et l'écoute, l'entraide et le partage.

1. Accueil inconditionnel et autres valeurs des « familles chrétiennes »

Quand nous parlons de nos « familles africaines » qui se réclament du Christ et du christianisme, nous souhaitons qu'elles soient des lieux d'accueil inconditionnel, où l'on vit de l'entraide, du partage de connaissances et d'expériences. Les membres de la même famille apprennent à être bons les uns envers les autres, solidaires et prompts à collaborer pour la réussite de tous. Si les membres de la famille acceptent un certain « droit à l'erreur », ils apprennent surtout à se soutenir et à se pardonner, à vivre une fraternité sincère et une amitié qui ne se limite pas aux membres de la famille. En fait, tous les chrétiens, petits et grands, qui expérimentent en famille notamment l'amour, la justice, la bonté et le pardon, sont invités à élargir sans cesse les limites de leur cercle de relations amicales.

Les membres des familles souhaitent retrouver dans la société tout ce qu'ils vivent de beau en famille. Chacun est invité à ouvrir son cœur, comme s'il l'élargissait aux dimensions du cœur de Dieu qui, selon de nombreux croyants, aime tous les êtres humains et veut les sauver tous. S'il est vrai qu'il n'y a qu'un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus, ce Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la pleine connaissance de la vérité », comme l'explique saint Paul dans sa première lettre à Timothée (1 Tm 2, 4-7). Dieu est bon et miséricordieux même envers les pécheurs.

Le Dieu que les chrétiens apprennent à connaître, le Dieu révélé en Jésus-Christ, invite tous les disciples du Christ, et même tous les êtres humains, à ne pas se contenter de l'aimer mais d'aimer aussi leur prochain. La personne qui dit aimer Dieu et qui n'aime pas son prochain est, selon saint Jean, un menteur. Il a écrit : « Si quelqu'un dit : "J'aime Dieu", alors qu'il a de la haine contre son frère, c'est un menteur. En effet, celui qui n'aime pas son frère, qu'il voit, est incapable d'aimer Dieu, qu'il ne voit pas. Et voici le commandement que nous tenons de lui : celui qui aime Dieu, qu'il aime aussi son frère. » (1 Jn 4, 20-21).

2. Recherche de la vérité et dialogue sincère

En fait, les relations sociales exigent la recherche de la vérité, au cœur d'un dialogue sincère, en vue de la paix entre les hommes, entre les femmes, entre hommes et femmes. Un minimum de confiance est nécessaire pour la communication sociale. Il ne s'agit pas seulement

d'éviter la violence, il faut tendre vers l'amour, d'où l'importance de l'engagement de tous. Il ne s'agit donc pas tant de connaître les valeurs et les vertus importantes pour les chrétiens, à savoir la prudence, la justice, la force et la tempérance, sans oublier la foi, l'espérance et la charité, il faut surtout les mettre en pratique. Le registre de la connaissance doit être articulé à celui de la pratique, pas seulement personnelle ou spirituelle, mais au niveau des actes, de la vie relationnelle et sociale. Il apparaît donc incontournable de souligner la cohérence entre ce qu'on proclame et ce qu'on vit, entre « le dire » et « le faire ».

Cela suppose que les chrétiens acceptent d'écouter les critiques qu'on leur fait. Tous doivent oser s'interroger : nous, chrétiens, faisons-nous ce que nous disons et proclamons comme message d'amour et de justice ? Faisons-nous ce que nous célébrons : Dieu-Amour, Eucharistie, amour fraternel, amour du prochain, amour universel... ? Le Dieu qui nous aime et nous pardonne, c'est lui aussi qui nous invite à nous aimer et à nous pardonner, comme nous le demandons en récitant la prière du *Notre Père* : « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés... ». Les croyants et plus précisément les chrétiens parlent tout le temps d'amour, de l'obligation d'aimer Dieu et le prochain, mais le font-ils réellement ? En famille, parents et enfants apprennent à être cohérents, à bien articuler dans leur vie la connaissance et la volonté de Dieu, d'une part, et, d'autre part, la pratique des commandements, en particulier celui de l'amour. Ce qui manque souvent aux croyants, c'est le lien entre ce qu'ils croient, leurs prières et ce qu'ils vivent au quotidien, en quelque sorte le témoignage chrétien en ce qui concerne les disciples du Christ.

3. Respect, ouverture et entraide

Chrétiens ou non, les êtres humains ne peuvent pas se contenter de savoir que les valeurs humaines sont notamment le respect et l'accueil des autres, l'ouverture et l'entraide, la réciprocité et la solidarité, l'écoute et la bienveillance, l'empathie et la fraternité, l'amour et l'attention. Il s'agit surtout de mettre ces valeurs en pratique dans la vie. Les valeurs que nous apprenons à nos enfants à connaître, ce sont ces valeurs dont ils doivent vivre, de mieux en mieux. C'est là d'ailleurs où l'éducation peut devenir une épreuve pour les parents et les éducateurs. En effet, les éducateurs sont confrontés au regard des enfants, des jeunes et de toutes les personnes à qui une éducation est proposée.

C'est dire que l'éducateur doit « faire » ce qu'« il dit de faire » et « s'abstenir de faire ce qu'il dit de ne pas faire », sinon sa parole ne serait plus crédible face aux enfants, aux jeunes et à toutes les personnes qu'il éduque. Comment un éducateur peut-il proposer d'être justes, attentifs aux autres et respectueux, si lui-même ne respecte pas les autres, n'est pas attentif et juste envers eux ? C'est l'exigence de l'éducation ; d'ailleurs les enfants font sentir à leurs parents et à leurs éducateurs les moindres signes de leur incohérence, injustice, favoritisme ou tolérance plus grande envers l'un ou l'autre enfant. Cette exigence passe bien avant les modèles qu'il faut proposer aux jeunes ou aux familles.

Il est possible de chercher et de trouver des modèles de « famille selon le cœur de Dieu », dans la Bible, dans l'Ancien et le Nouveau Testaments. On peut trouver des modèles de la « famille chrétienne » dans la vie des chrétiens, au temps des Apôtres ou au temps des Pères de l'Église, au temps de saint Augustin, de saint Thomas d'Aquin, ou à différentes périodes de l'histoire de l'Église. Cependant, qu'il s'agisse de « familles » où la polygamie et la monogamie sont pratiquées, de cultures ou encore de continents où telles formes de « familles » sont souhaitées ou tolérées, en préconisant le « mariage arrangé » ou « imposé » à telles personnes, il faut toujours cerner avec soin les messages qui sont sous-entendus et voir comment la liberté individuelle est respectée.

Il est souhaitable également de voir comment sont pratiqués, souvent dans des cadres très complexes, la justice et l'amour, le respect et la bienveillance, la réciprocité, l'attention des uns aux autres et vice versa, en particulier au cœur des relations femmes-hommes, parents-enfants,

autochtones-étrangers, etc. Comment les uns et les autres respectent-ils la liberté individuelle et la justice sociale ?

4. A l'écoute du bibliste Paulin Poucoute

Qu'en est-il des familles dites chrétiennes en Afrique ? Ouvrent-elles des chemins d'espérance ? Dans son ouvrage, le bibliste congolais Paulin Poucoute répond à ces questions en mettant en relief ce que les évêques africains disent sur les « familles chrétiennes » et sur l'Église qui est en Afrique. En lisant les premières pages de cet ouvrage, *Familles chrétiennes en Afrique. Chemins d'espérance*, qui vient de paraître à Paris, aux éditions Karthala en ce début du mois de novembre 2025, le lecteur peut chercher à savoir ce que l'auteur entend par « familles » et « familles chrétiennes ». Il peut s'interroger, avec raison, sur ce que signifie « chemins d'espérance », notamment pour les enfants qui sont éduqués au sein des familles. En Afrique, les enfants le sont souvent par les membres d'une famille, certes, mais généralement par tout un quartier voire tout un village. Il serait donc utopique en Afrique de parler de l'éducation des enfants dans des « familles chrétiennes », sans prendre en compte cette réalité. De plus, il peut y avoir, au sein de la même famille, des chrétiens, des musulmans et des adeptes des religions des ancêtres, tous étant responsables de l'éducation des enfants.

Il est rare que toutes les personnes qui se sentent responsables de l'éducation des enfants partagent la foi chrétienne. Si nous sommes dans un cadre où l'éducation est assurée par de nombreuses personnes, notamment quand l'éducation incombe à la famille élargie, à un quartier ou tout un village, il est essentiel de mettre en place des structures de dialogue. En effet, les notions de « famille » et d'« éducation » sont perçues de façons différentes voire divergentes, même quand il s'agit de chrétiens qui se réfèrent à la foi chrétienne ou au Christ. Chaque chrétien, comme chaque chrétienne, peut s'interroger et se poser ces questions : la famille chrétienne doit-elle être perçue de telle manière ? Doit-elle éduquer les enfants de telle façon ?

Même l'expression « éduquer selon l'amour, le droit et la justice » peut être comprise de différentes manières, d'où l'urgence pour les éducateurs, en famille et ailleurs, de dialoguer. Deux personnes différentes comprennent rarement de la même manière les mots amour, mariage, couple, famille et justice, d'où l'importance de dialoguer, de préciser ce qu'il faut entendre par éducation, initiation et pratique des valeurs humaines, qu'elles soient considérées comme chrétiennes ou non. Il faut se mettre d'accord, en société, sur le sens des mots et des réalités désignées. Touchés ou passionnés par le thème de la famille et celui de l'éducation, nous pouvons lire avec intérêt le livre de Paulin Poucoute et les orientations qu'il propose pour mener, en famille ou individuellement, une réflexion enrichissante sur le rôle que les familles pourraient jouer dans l'éducation.

5. La famille, pierre angulaire de la société

Dans son ouvrage, la famille, explique Paulin Poucoute en se référant aux socio-anthropologues, « est la cellule la plus fondamentale de tous les groupes sociaux, la pierre angulaire de la société. Elle a survécu à toutes les institutions humaines : "une société sans famille est comme un fruit sans noyau", dit le proverbe africain ». En réalité, dès qu'il est question de « famille », il est préférable d'employer le pluriel, même si nous avons tendance, chercheurs y compris, à vouloir simplifier la définition de ce terme. Nous concevons « la famille » selon notre expérience, notre culture ou ce qu'on en dit dans notre cercle d'amis, dans notre quartier, dans notre pays ou encore dans notre continent. Parler de « familles », au pluriel donc, semble nous gêner, parce que nous aimons bien les modèles même si les familles qui correspondent à ces modèles sont rares.

Où pourrait-on trouver « la famille africaine » type ? Où pourrait-on trouver la « famille chrétienne » idéale ? Le modèle de « la famille chrétienne africaine » existe-t-il en réalité ? Nous avons du mal à admettre que nos familles sont diverses, même quand il s'agit de familles dans un même quartier, dans un même village, dans une même ville, au sein d'une même ethnie ou peuple, dans un même pays ou continent. Admettons qu'il existe de la diversité dans les familles africaines, européennes, américaines, asiatiques, françaises, bibliques ou chrétiennes.

Admettons aussi qu'il est difficile d'atteindre ces modèles dans la vie concrète et que, très souvent, ces « familles idéales » peuvent avoir plein de défauts ou d'injustices notamment dans les rapports homme-femme, la manière de gérer l'égalité fille-garçon, d'éduquer les enfants, de les écouter et de les aider à préparer leur avenir. On pourrait dire également que la monogamie et la polygamie sont vécues de diverses manières, avec diverses formes d'injustices, même si nous pouvons trouver des éléments communs.

6. Ouvrir un chemin synodal, d'écoute et de dialogue

Le professeur Paulin Poucouda concentre sa réflexion sur l'Afrique et l'Église qui est dans ce continent. Il aborde trois questions principales : « Comment, à la lumière de la tradition africaine, de la Parole de Dieu, des Pères de l'Église, de l'enseignement du Magistère romain et africain, redonner à la famille sa vocation d'espace d'apprentissage et de réalisation du vivre ensemble ? » Comment « les familles chrétiennes » en Afrique peuvent-elle ouvrir un chemin synodal, d'écoute et de dialogue dans la dynamique de nombreuses rencontres continentales et régionales consacrées à ce thème, ainsi que des synodes de 1981, 2013 et 2014 ? Comment confirmer les « familles chrétiennes » comme espaces de convivialité et de chemins d'espérance ? Le plan de la réflexion est tout indiqué, avec un parcours historique et biblique qui part de l'Ancien Testament pour aboutir au Nouveau. Nous avons ensuite toute l'histoire de l'Église où nous pouvons chercher ce qui est mis en relief par rapport au mariage, aux familles, à l'éducation et l'initiation chrétiennes.

Comme pour suivre la marche de la parole de Dieu qui va jusqu'aux extrémités de la terre, Paulin Poucouda nous entraîne, dans sa réflexion sur les familles, depuis les Pères de l'Église jusqu'au concile Vatican II et même au-delà. En effet, en prenant comme toile de fond le contexte africain, l'auteur nous explique ce que nous pouvons trouver sur la famille dans l'exhortation apostolique *Ecclesia in Africa* de Jean-Paul II et dans celle d'*Africae munus* de Benoît XVI. L'auteur n'oublie ni les images de la famille perçue au cœur de la démarche synodale ni celles qui apparaissent à travers les traditions africaines, avec ses divers aspects.

Le lecteur est invité à effectuer un voyage dans divers pays africains, mais aussi dans le monde de la Bible, comme s'il allait à la rencontre des familles, des femmes et des hommes, des couples avec ou sans enfants. Il découvrira des sages africains qui parlent des familles, du mariage, des joies et des peines qui y sont liées, des valeurs requises ou proposées aux membres d'une famille donnée pour réussir à vivre ensemble. Le lecteur est aussi invité à observer de grandes figures bibliques, comme celles d'Abraham, de Joseph, de Moïse, d'Isaïe, d'Osée, de Joseph et de Marie, de Jésus, sans oublier d'écouter différents chercheurs qui dévoilent les contextes dans lesquels les textes bibliques ont été écrits. Nous pourrions évoquer ici le mariage du prophète Osée avec Gomer et l'approfondissement de l'amour d'Osée pour Gomer mis en rapport avec l'amour du Seigneur avec son peuple. Osée sait Gomer infidèle et, peut-on dire, désespérément telle.

7. Les défis de l'amour

L'expression insolite « femme de prostitution » est symbolique, mais il est assez probable que Gomer était une femme en rapport avec les cultes de fertilité d'origine cananéenne et qu'elle prenait part à leurs liturgies sensuelles. Épouser une telle femme était déjà une action insensée ; aussi insensée que l'amour du Seigneur pour son peuple. On aurait pu imaginer qu'il s'agit d'une femme fidèle qui épouse un homme infidèle... Dans le cas d'Osée, reprendre Gomer et tenir à elle devait marquer, dans un amour qui n'était pas payé en retour, un extraordinaire approfondissement. Jusqu'où l'amour peut-il aller en matière de pardon ? Que proposer comme chemin de réflexion et de conversion à Gomer, mais aussi au peuple infidèle, aux époux et épouses infidèles ?

Si nous suivons l'évolution de la pédagogie de Dieu et la compréhension humaine de son amour, depuis Abraham ou Moïse jusqu'à l'arrivée du Christ, ou plus simplement de l'Ancien Testament au Nouveau Testament, il faut noter des changements. Si par exemple le commandement « œil pour œil, dent pour dent » était exigeant, même un progrès dans les rapports humains – ce n'est plus une mâchoire ou des mâchoires qui sont cassées pour venger une dent

cassée, on demande *seulement*, pourrait-on dire, de se contenter de crever *un seul œil* quand un œil a été crevé, ou *une seule dent* pour une dent cassée – Jésus demande plus. Il dit à son auditoire : « Vous avez appris qu'il a été dit : œil pour œil, et dent pour dent. Mais moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre » (Mt 5, 43-47). Lisez ce que saint Paul écrit aux Romains : « le Christ est mort pour nous alors que nous étions encore pécheurs » (Rm 5, 6-8). Ce qu'il écrit aux Corinthiens est étonnant, provoquant (1 Co 13, 4-8) : « L'amour prend patience ; l'amour rend service ; l'amour ne jalouse pas ; il ne se vante pas, ne se gonfle pas d'orgueil ; il ne fait rien d'inconvenant ; il ne cherche pas son intérêt ; il ne s'emporte pas ; il n'entretient pas de rancune ; il ne se réjouit pas de ce qui est injuste, mais il trouve sa joie dans ce qui est vrai ; il supporte tout, il fait confiance en tout, il espère tout, il endure tout. L'amour ne passera jamais... ».

En aimant Gomer telle qu'elle était, le prophète Osée n'a-t-il pas compris et su dire l'amour du Seigneur pour son peuple tel qu'il était ? N'a-t-il pas ouvert des pistes de réflexions sur l'amour conjugal ? Dans le livre d'Osée, l'amour l'emporte sur l'indignation et la colère. On a envie de s'interroger : jusqu'où va l'amour de Dieu pour l'être humain ? La Croix et sa compréhension théologique sont une réponse. On peut aussi s'interroger ainsi : jusqu'où un être humain peut-il aller pour signifier son amour à son semblable ? Comment penser un « amour averti », un amour qui transforme toutes les personnes impliquées, en prenant en compte la souffrance des uns et des autres mais aussi l'exigence permettant à tous de prendre au sérieux les responsabilités, les réussites mais aussi les éventuels échecs possibles sur les chemins de l'amitié, de l'amour ? « Parmi les problèmes très complexes que pose l'évangélisation de l'Afrique à l'heure actuelle, celui de la christianisation des familles occupe à coup sûr une des premières places. Si nous voulons christianiser la société africaine, nous devons commencer par la famille qui en est la cellule. » Que peuvent signifier aujourd'hui ces paroles du Cardinal Albert-Joseph Malula ?

8. Lire la Bible en famille et apprendre à dialoguer

Ne convient-il pas d'apprendre à lire la Bible en famille et d'engager un dialogue à partir de ce qui est dit sur Dieu, sur l'être humain et sur les relations humaines ? Il faut sans doute une lecture exigeante de la Bible qui passe par une formation biblique solide. Cette formation doit accompagner tous les membres de la famille dans leurs angoisses. Elle doit concevoir des actions tangibles de libération et être un symbole palpable d'espoir pour que chaque membre de la famille puisse choisir librement son avenir, même s'il est aidé par différentes personnes pour bien discerner sa vocation. La lecture biblique aidera chacune et chacun à faire des choix libérateurs. Nos instituts chrétiens et différents lieux d'éducation et de formation, en particulier nos écoles, sont des aréopages où l'Évangile aiguise autant notre générosité que notre exigence à penser. Ainsi, la lecture éclairée de la Bible s'approfondit en familles. La place de la Parole de Dieu est irremplaçable dans la vie personnelle et communautaire, en famille et ailleurs.

Paulin Poucouta est un exégète qui sait lire, interpréter et expliquer les textes bibliques. Il prie le lecteur de l'accompagner, comme s'il le prenait par la main pour le faire voyager dans le monde de la Bible, en lui montrant les détails nécessaires pour bien comprendre certains passages. Bon pédagogue, il n'hésite pas à indiquer diverses interprétations, différents sens des textes révélés. Il dit comment les textes bibliques impactent la vie de nombreux croyants depuis de nombreux siècles, en commençant par les Juifs, les chrétiens, les musulmans et même certaines personnes qui se disent non-croyantes et qui les lisent volontiers. Il explique comment ils bousculent aussi diverses personnes, croyantes ou non, qui les fréquentent. Car la « parole de Dieu » peut être évoquée lors de leurs rencontres quand il est question d'Écriture sainte, de « parole de Dieu », de « volonté de Dieu ». Tout au long des textes qu'il cite et commente, Paulin Poucouta guide le lecteur de bout en bout, expliquant et interprétant tous les documents ; c'est un véritable travail herméneutique qu'il propose aux lecteurs, même quand il cite des papes et des évêques. Il donne la priorité aux textes écrits par des évêques et chercheurs africains.

Notre auteur cherche à établir le sens des textes en précisant leur apport au thème traité. Il dévoile ses méthodes de lecture, les liens indispensables entre les documents, ses critiques textuelles, historiques et littéraires. Il met en évidence l'actualité, la pertinence et l'impact potentiel des textes sur nos sociétés actuelles, en encourageant les lecteurs à les considérer avec attention, respect et ouverture en vue d'un engagement responsable. En lisant attentivement ce que Paulin Poucoute propose, le lecteur comprend qu'il est important de lire, ni trop vite ni de façon superficielle, les textes bibliques et les documents écrits par les évêques.

9. Diverses figures de la famille

Diverses figures de la famille ou des familles apparaissent dans la réflexion. Il est question de monogamie et de polygamie, de familles monoparentales, de couples sans enfants, de familles élargies, de grands-parents, de parents adoptifs, de beaux-parents, de familles modestes, etc. Grâce à l'ouvrage de Paulin Poucoute, nous prenons davantage conscience des relations plus ou moins difficiles, voire conflictuelles, au sein de la famille, entre hommes et femmes, entre parents et enfants, neveux et nièces, cousines et cousins, tantes et oncles etc. L'éducation est incontournable, comme l'importance de l'écoute, pas seulement des enfants vis-à-vis des parents, mais aussi des parents par rapport aux enfants. L'apprentissage de la liberté, avec sa difficile gestion, est indispensable pour bien cerner et comprendre la complexité de l'éducation. Il ne s'agit pas seulement d'une transmission de savoir et de savoir-faire. Il s'agit également de « savoir-vivre-en-société », d'avoir de l'estime pour les autres pour bien *vivre-avec eux*. Une sagesse populaire africaine dit que celle ou celui qui ne sait pas écouter, patienter et pardonner, ne devrait pas s'engager dans le mariage. Car cela risque d'être une catastrophe. Qu'en est-il de la personne qui ne sait pas dialoguer ou qui ne veut pas apprendre à écouter et à trouver des compromis, sans se compromettre ?

10. Église-famille-de-Dieu

Une attention particulière est accordée par Paulin Poucoute à l'Église considérée comme famille, celle-ci étant considérée comme une Église domestique : l'Église-famille-de-Dieu. L'une et l'autre font signe à la famille de Nazareth, qui rassemble harmonieusement Marie, Joseph et l'Enfant Jésus. Certes, l'Église considérée comme Famille-de-Dieu offre une réflexion incontournable sur la famille et, réciproquement, les familles africaines sont interpellées par l'Église et les diverses images qui permettent d'approcher son mystère, comme celles indiquées par le Concile Vatican II (*Lumen gentium*, n°5-9) : bercail, terrain de culture, construction de Dieu, famille, temple saint, Jérusalem d'en haut, notre mère, communion, peuple de Dieu, Alliance, Corps du Christ, etc. Mais l'Église-famille-de-Dieu ne met pas l'accent sur les mêmes valeurs qu'une Église conçue, par exemple, comme peuple de Dieu. L'Église n'est-elle pas aussi une « communion fraternelle », comme les évêques du Mali aiment à le rappeler ? Appliquer ces images de l'Église à nos familles pourrait nous aider à mieux percevoir leurs richesses et les défis qu'elles doivent relever, car elles sont loin d'être parfaites.

Si l'Église, perçue comme famille-de-Dieu, peut aider à mieux vivre en Église, elle peut aussi aider nos familles à se convertir et à mieux assumer leur mission, leurs responsabilités. Une synergie semble exister entre « familles chrétiennes » et « Église du Christ ». De nombreux théologiens insistent pour que l'image de l'Église-famille-de-Dieu soit complétée par celle d'une Église-Fraternité, afin que tous les baptisés comprennent qu'ils sont frères et sœurs et qu'ils doivent tous, évêques et prêtres compris, honorer cette fraternité au sein de l'Église.

Pour Michel Dujarier, qui a réfléchi sur cette notion d'Église-Fraternité, après avoir vécu longtemps en Afrique, le lien du baptisé avec chacune des personnes de la Trinité doit être valorisé. En effet, selon Michel Dujarier, « du Père, nous sommes les temples et les fils ; du Fils nous sommes les membres et les frères ; de l'Esprit, nous sommes la demeure et les participants »³¹. Ne

³¹ Michel Dujarier, *Église-Fraternité. L'ecclésiologie du Christ-Frère aux huit premiers siècles*. Tome 1 : l'Église s'appelle « Fraternité » (Ier-IIIe siècle), Paris, Cerf, 2013, p. 356.

sommes-nous pas « insérés », par notre baptême, dans la Famille de Dieu ? Nous faisons partie de la « Famille-de-Dieu », sans oublier que Dieu est unique, Père-Fils-Esprit. Le modèle de nos diverses familles et de nos diverses Églises, c'est sans doute la Trinité, la Famille de Dieu, la famille constituée par le Dieu-Amour, Père-Fils-Esprit. Si le modèle de nos familles et de l'Église, c'est la Trinité, les défis en matière d'amour, d'unité et de communion sont exigeants à relever.

Au-delà de l'évolution des familles et des analyses des chercheurs, quel que soit le contexte, un socle et un soutien se précisent en dévoilant les attentes des unes et des autres par rapport aux membres de leurs familles, en Afrique et ailleurs. Comment sommes-nous impliqués dans la vie de nos familles et que laisserons-nous à celles et ceux qui vivront après nous ? Un héritage et un passé qui font vivre et espérer ? Sans doute, mais aussi des valeurs de solidarité, d'accueil de l'autre et de l'étranger, des liens avec nos ancêtres, des valeurs éthiques et morales, des préceptes d'amour et de justice, d'entraide et de solidarité, des chemins de dialogue et de paix.

Le livre de Paulin Poucouda est une invitation à méditer, non seulement sur nos familles, ce qu'elles nous apportent en nous marquant positivement et parfois négativement, mais aussi sur l'Église, notamment quand celle-ci est perçue comme Famille-de-Dieu. Nos familles, comme nos Églises, sont importantes pour chacune et chacun de nous qui les constituons. Nous sommes invités aussi à évaluer nos attentes, les défis à relever et nos engagements pour améliorer les conditions de vie du plus grand nombre. Nos familles et nos Églises représentent plus que leurs aspects apparents, leurs limites ; il suffit de penser à l'ampleur des joies et des peines qu'elles peuvent provoquer, comme si elles étaient plus que ce que nous percevons et comprenons d'elles.

11. Nos familles, des lieux d'apprentissage pour vivre avec les autres

N'est-ce pas dans nos familles que nous apprenons que nous sommes différents, mais que nous avons la même dignité, que l'égalité femme-homme est possible, et que le don, l'amour, comme la confiance, le pardon et le bonheur sont à portée de main. Surtout si l'écoute, l'amour et la justice sont présents. La vie n'est-elle pas un don gratuit, reçu de nos familles, de nos parents, de nos grands-parents, de notre peuple, de Dieu, même si au cours de notre petite histoire, elle peut revêtir des aspects difficiles à comprendre, à accepter ? En dialoguant, parents et enfants ou anciens et nouvelles générations peuvent se rendre compte qu'il faut revoir certaines coutumes et certaines traditions, qu'il faut oser changer ou abandonner celles qui comportent des injustices. Cela suppose que les uns et les autres acceptent de discuter, de dialoguer et de prendre au sérieux les critiques.

Le livre de Paulin Poucouda, *Familles chrétiennes en Afrique. Chemins d'espérance*, est d'autant plus stimulant qu'il touche le lecteur de près, en évoquant les liens entre vivants et morts, en rappelant diverses déceptions, mais aussi les espoirs enracinés dans nos familles, dans nos communautés, nos paroisses et nos Églises. Il réveille, parfois dans le secret du cœur du lecteur, des joies et des peurs cachées au plus profond de lui, en rapport avec sa famille, ses parents, ses sœurs et ses frères, des personnes amies qui le marquent de différentes manières. En remerciant Paulin Poucouda de nous offrir ces pages, je voudrais inviter les membres de Magnificat et tous les amis de Magnificat, notamment nos amis musulmans et toutes les personnes qui entretiennent de bonnes relations avec nous, à lire cet ouvrage. Celui-ci ouvre des chemins de dialogue, d'écoute de la parole de Dieu au cœur de nos rencontres humaines. Les autres peuvent nous aider à entendre la parole de Dieu, à mieux la comprendre et à la mettre en pratique.

Le respect des autres, la réciprocité et la solidarité ne peuvent être compris sans l'attention aux autres et l'écoute de ce qu'ils peuvent nous dire. Les adeptes des religions des ancêtres et les musulmans ont des choses à proposer aux chrétiens maliens, s'ils acceptent de dialoguer et de construire ensemble un Mali prospère, où tous travaillent pour améliorer les conditions de vie de tous les habitants du pays. De même il est impossible de vivre une véritable réconciliation et une réelle paix, sans les autres.

12. Pour aller plus loin : oser se rencontrer et échanger de bonnes idées

Chacune, comme chacun, est invitée, avec les membres de sa famille, avec des personnes proches ou lointaines ou, simplement, avec des « prochains » considérés plus ou moins comme des personnes étrangères, à ouvrir des chemins d'espérance, de paix et d'amour. Cela est valable au Mali, mais aussi partout où des Maliens osent se rencontrer, prier ensemble et échanger de bonnes idées sur l'avenir de leur pays. Cela est recevable pour tous les êtres humains soucieux de l'éducation et de l'avenir des enfants et des jeunes. Cela est pertinent pour toutes les personnes qui acceptent d'échanger de bonnes idées en vue de la construction d'un monde où il fait bon vivre, pas seulement pour les chrétiens, pas seulement pour les musulmans ou d'autres croyants, mais pour tous les êtres humains.

Les bienfaits de l'amour, de la justice sociale, de la solidarité et d'autres valeurs humaines ne sont pas réservés à quelques personnes ou à quelques groupes de personnes. Il faut les partager, les accroître. Si tous doivent en bénéficier, tous doivent s'y investir, « corps et âme », pourrait-on dire, et dépenser leurs forces, leur intelligence et leur générosité, même s'ils ne bénéficieront pas ici-bas de tous les fruits de leurs efforts et de leurs engagements.

Pierre Diarra,
Institut catholique de Paris,
Consulteur du Dicastère pour le Dialogue interreligieux (Rome)
Paris, le 4 novembre 2025

Le financement de l'éducation au Mali

Professeur Éloi Diarra

Par éducation, il ne faut pas seulement entendre le système scolaire qui va de la première année du fondamental à la neuvième année, le second cycle, celui des lycées. Le système éducatif commence bien plus tôt, dès le pré-élémentaire, c'est-à-dire l'école maternelle et il va jusqu'à l'université, c'est-à-dire jusqu'au master aujourd'hui. Il faudrait compléter en ajoutant le doctorat, puisque c'est le diplôme terminal universitaire.

Rappelons que l'éducation a deux dimensions essentielles : la première c'est l'apprentissage à la vie en société et la deuxième, c'est l'enseignement de connaissances destinées à rendre la personne humaine utile d'abord à elle-même et ensuite aux autres, par la pratique d'activités dont la société où elle vit a besoin. Et donc, éduquer, c'est former des hommes et des femmes pour demain, les former intellectuellement et humainement.

On le sait, au Mali, il y a plusieurs formes d'éducation : la plus ancienne, c'est l'éducation traditionnelle, celle du village où on apprend à l'enfant les us, usages et coutumes locales ; où les parents lui enseignent le métier qu'ils ont exercé : la mère apprend à sa fille son rôle social de future mère et le père apprend à son garçon le métier que lui-même a pratiqué et toutes les activités qui mènent à l'autosuffisance du foyer. La deuxième forme d'éducation est l'éducation coranique, introduite par l'islam et qui a imprégné la société malienne dès le 8^e siècle, mettant l'accent avant tout sur la religion et se combinant avec l'éducation traditionnelle. La troisième forme est celle introduite par la colonisation française, avec ce qu'on a d'abord appelé « l'école des blancs » et qui se traduit par l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. D'abord rejetée, elle est vite apparue comme le moyen d'entrée dans la vie internationale, puisqu'en possédant l'écriture et le calcul à la française, on pouvait entrer ensuite en interaction avec tous les autres continents, européen, américain, asiatique ou océanien et bien sûr avec toutes les autres nations africaines. Personne ne songe à vouloir la remplacer par autre chose. D'autant plus qu'elle est apparue comme le dénominateur commun de tous les groupes ethniques au Mali d'aujourd'hui. Grâce à cette forme d'éducation, le Bambara et le Touareg peuvent aisément communiquer, tout comme le Sénoufo et le Soninké, le Dogon et le Bobo. Pour ne nous en tenir qu'à ces trois exemples.

L'article 11 de la constitution du 22 juillet 2023 dispose : « **Tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement public est obligatoire, gratuit et laïc. L'enseignement privé est reconnu et s'exerce dans les conditions définies par la loi** ». Ainsi, toute personne, au Mali, a droit à l'instruction

Ainsi, toute personne, au Mali, a droit à l'instruction. La question que nous nous posons est donc très simple : qui va payer, d'autant plus qu'il est dit que l'enseignement public est obligatoire et gratuit. Et par suite, comment l'État du Mali finance-t-il le système éducatif dont il a la charge aujourd'hui ? A ce titre, il s'agit de se demander si les montants consacrés sont suffisants, face à l'enjeu de développement que sous-tend l'acte d'enseignement, de formation humaine et professionnelle. La répartition de l'effort financier est-elle judicieuse, entre le pré-élémentaire, le fondamental, le secondaire et l'université ? Et au sein de ces secteurs, les sommes sont-elles investies au bon endroit ?

La constitution comporte cependant une ambiguïté, puisqu'elle semble dire que seul l'enseignement public serait gratuit. Qu'en est-il alors de l'enseignement privé, lequel est bien reconnu par la même constitution ? Mais tout d'abord, que désigne-t-on par cette expression ? Est-ce à dire que cet enseignement-là n'est pas gratuit ? Qui doit alors payer ?

I – Le financement du système éducatif par l’État

Si les montants globaux paraissent très élevés (1), est-ce pour autant qu’ils sont bien répartis et surtout affectés aux secteurs éducatifs les plus appropriés (2) ?

1 – Une rapide vision des montants globaux

Il faut le dire tout net : il n’est pas pris en compte les montants éventuels qui pourraient figurer dans le budget spécial d’investissement ni les comptes spéciaux du trésor. A priori, le premier concerne les opérations d’investissement, à initier ou en cours de réalisation, quant aux seconds, ils dressent les comptes d’opérations particulières choisies par les pouvoirs publics. L’éducation n’entre pas du tout dans ce cadre. Seuls les montants inscrits au budget général de l’État sont pris en compte ici.

Pour avoir une idée du coût du système éducatif malien, on peut se référer aux lois de finances pour 2024 et 2025. On s’aperçoit que les sommes engagées ne sont pas minimes. En 2024, l’État a engagé 444,752 milliards de francs CFA au titre du Ministère de l’Éducation nationale et 455,419 milliards en 2025.

Pour le Ministère de l’Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, les montants sont successivement les suivants : 2024 : 84,357 milliards de francs CFA et en 2025 : 90,596 milliards.

MIN. ÉDUCATION NATIONALE	2024	2025
Éducation de base	294,187	329,225
Enseignement secondaire	62,946	30,750
Enseignement technique et professionnel	60,966	67,762
TOTAL (1)	444,752	455,419
MIN. ENS. SUPÉRIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE.		
Administration générale	7,689	8,428
Développement de l’enseignement supérieur	74,922	79,983
Rech scientifique et innovations technologiques	1,726	2,185
TOTAL (2)	84,357	90,596
TOTAL (1) + (2)	529,109	546,015

Sur les deux années considérées, le budget général de l’État s’elevait, respectivement à **2 948,270** milliards en 2024 et **3 107,247** milliards en 2025. Le coût de l’éducation globale au Mali, sur les deux années a représenté **17,94%** en 2024 et **17,57%** en 2025, soit **une baisse de**

0,37%. C'est dire tout simplement que la part consacrée à l'éducation en 2025 a diminué par rapport à l'année 2024, non pas en termes globaux, mais en termes de tendance. C'est un peu comme si on avait, au total, accordé moins d'importance à l'éducation. Pourtant, il faut reconnaître que c'est le secteur le mieux pourvu, du moins en loi de finances initiale, car les choses peuvent changer en cours de route. Ainsi, en 2024, les dépenses totales de la Défense/Sécurité intérieure se sont élevées, au final, à 546,573 milliards au lieu de 457,847 milliards initialement prévus.

Suivent, donc en importance de leur volume en dépenses, les affaires économiques (550,413 milliards), la défense (470,083 milliards), l'ordre et la sécurité publics (332,504 milliards), la santé (154,391 milliards), la protection sociale (96,172 milliards). Les autres secteurs tels que la protection de l'environnement, le logement et les équipements collectifs, les loisirs, la culture et le culte disposent de budgets compris entre 38 et 40 milliards de francs CFA.

A cela, il faut ajouter que sur les 133 503 fonctionnaires d'État (en dehors des militaires), près de la moitié sont dans le domaine de la formation de nos enfants : 60 945 au titre de l'Éducation nationale et 3 021 pour l'enseignement supérieur. C'est dire tout le poids de la formation dans le budget du Mali.

En conclusion, on retiendra que l'État du Mali investit beaucoup d'argent dans l'éducation. Et pourtant, les résultats sont loin de satisfaire les attentes du peuple. Quelles en sont les raisons ? Elles sont multiples, mais ce n'est pas le lieu d'en débattre. Mais l'une des raisons peut résider dans une mauvaise répartition des allocations financières ou tout simplement dans un manque de stratégie sachant mettre un ordre dans les priorités.

2 – La répartition

Oui, la répartition des crédits entre les différentes branches de l'éducation n'est pas sans poser de question. En effet, sur les deux années relevées, on peut constater que l'essentiel du financement public va aux petites classes, en particulier les écoles fondamentales. Les sommes qui lui sont consacrées représentent plus du double de celles qui vont à l'enseignement secondaire (lycées) et l'enseignement technique professionnel réunis. Non pas que les fondements (d'où l'appellation d'écoles fondamentales) ne soient pas importants, mais cette distorsion est incompréhensible. Il est vrai que près de 80 % des lycées du Mali sont dans le secteur privé, tout comme la majorité des structures de formation technique et professionnelle relèvent également du même secteur privé. C'est quand même curieux que l'État lui laisse la formation des adolescents en voie de devenir des adultes en quête de travail et la formation professionnelle entre les mains du privé. Il est évident qu'il se doit d'investir énormément dans ces segments de l'éducation si l'on veut lutter efficacement contre le chômage des jeunes.

La situation n'est pas tellement meilleure pour le supérieur. L'enseignement supérieur malien doit cesser d'être purement théorique et comporter de plus en plus de formations professionnelles. Or cela suppose une plus grande liaison entre les entreprises et les universités et surtout une multiplication des stages. En tout cas, cela suppose la présence de professionnels dans les universités, sans supplanter les formateurs classiques. Cela suppose des dépenses supplémentaires.

Ensuite, par souci de ne pas accroître de façon exponentielle les charges de retraite, l'État malien refuse obstinément de recruter des enseignants en nombre suffisant afin de réduire le taux d'encadrement des étudiants aux standards internationaux. Il en résulte une masse salariale très élevée consacrée au paiement des heures supplémentaires. Et lorsque ce paiement n'intervient pas, ce sont les grèves à répétition dans les universités, au point d'affecter la formation des étudiants. Au final, ceux-ci se retrouvent avec de grandes lacunes qu'ils ont ensuite du mal à combler.

Dans le coût des études supérieures, il faut compter la charge des bourses dont les étudiants bénéficient de la première à la troisième année de licence. Leur non-paiement a conduit, dans le passé, à des grèves qui ont obéré sérieusement leurs études en plus des grèves de leurs enseignants. Les montants de ces bourses se montent à des dizaines de milliards. Or, au terme de la licence, les

étudiants ne sont pas opérationnels ; ils ne le deviendront qu'après leurs études en masters. Or précisément, les études de masters ne donnent pas lieu à l'octroi de bourses. Notre suggestion serait d'inverser la vapeur. Il vaudrait mieux attribuer des bourses aux étudiants au moment où ils arrivent « à maturité » et pourraient intégrer le marché du travail ou créer leur propre entreprise que dans la période où, non seulement ils sont très nombreux, mais encore où ils ne « sont pas rentables » pour la société. Cela peut paraître brutal, mais le bon sens impose une telle démarche pour que les impôts payés par les parents des mêmes étudiants ne s'évaporent pas dans les sables de Tessalit.

Enfin, le tableau indique qu'il n'y avait que 1,726 milliards en 2014 et 2,185 milliards en 2025 consacrés à la recherche, soit 0,005 % et 0,007 % des dépenses budgétaires ou encore autour de 0,0016 % et 0,0019 % du produit intérieur brut. Des pourcentages de cette nature sont proprement ridicules. Ailleurs, on est largement au-dessus de 2 à 4, sinon 6% du produit intérieur consacrés à la recherche. Notre pays est donc très éloigné du minimum requis en matière d'investissements dans la recherche. C'est pourquoi nous ne proposons guère de produit industriel sur le marché ; seules quelques filières agricoles donnent lieu à de la recherche ; encore sommes-nous loin d'améliorer nos produits et autres semences agricoles.

Un élément qui n'apparaît pas dans le tableau de façon spécifique, c'est le montant des aides, bourses et subsides accordées par l'État aux élèves et surtout aux étudiants. En ce qui concerne les élèves, le soutien financier accordé veut soulager les familles souvent très modestes. C'est un réel effort de justice sociale. En revanche, pour les bourses octroyées dans le supérieur, il y a comme une anomalie, quelque chose d'incompréhensible dans le comportement de l'État. En effet, ces bourses sont attribuées quasi systématiquement et de nombreux étudiants ne devraient pas les mériter. Et par ailleurs, on est au-dessus du seuil de l'âge où l'enseignement est obligatoire (entre 9 et 12 ans, en la matière, la législation malienne n'est pas très précise). Par conséquent, on peut tout à fait comprendre que le financement des études soit à la charge de l'apprenant ou de sa famille. Mais ce qui est encore plus anachronique, c'est le fait pour l'État de n'accorder les bourses que pour le cycle de licence, c'est-à-dire le cycle de l'initiation aux études universitaires et préliminaire à la phase de la formation professionnelle qui intervient au niveau du master. Or, à ce stade, l'État n'accorde plus aucune aide, aucune bourse ! Seul un fonds particulier a été mis en place, à savoir le « programme de formation des formateurs » (PFF) et qui attribue des bourses d'études aux candidats à l'enseignement supérieur. Pour tous les autres, ils sont laissés à eux-mêmes, une fois leur licence acquise. Or, c'est au stade de la professionnalisation, au moment où ces étudiants se préparent à entrer dans la vie active qu'ils auraient besoin du coup de pouce nécessaire. En tout cas, il y a lieu pour les pouvoirs publics de revoir leur copie en la matière.

En somme, les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur sont certainement à revisiter.

Ceci étant dit, la constitution de 2023 nous laisse dans une certaine ambiguïté, dans la mesure où la gratuité ne semble concerner que l'enseignement public. Est-ce à dire que si un parent désire mettre son enfant dans une structure privée, il devra en supporter totalement le coût ? Cette situation mérite que nous nous y attardions quelque peu.

II – Les autres modes de financements

Si donc, comme le dispose l'article 11 de la constitution, seul « *L'enseignement public est obligatoire, gratuit et laïc* », qu'en est-il du financement de l'enseignement privé qui est par ailleurs reconnu. A ce stade, deux remarques importantes doivent être formulées.

Dans sa totalité, l'article 11 est mal rédigé. En effet, si l'enseignement public est obligatoire, alors, c'est le seul par lequel tout le monde devrait passer et on ne devrait pas reconnaître un enseignement privé. En fait, ce qu'il aurait fallu écrire, c'est ceci « *Tout citoyen a droit à l'instruction ; l'éducation est obligatoire pour l'enfant jusqu'à sa majorité.*

L'enseignement public est gratuit et laïc. L'enseignement privé est reconnu et s'exerce dans les conditions définies par la loi ». De la sorte, deux ambiguïtés sont levées : si l'instruction est un droit, l'éducation obligatoire ne s'applique qu'à l'enfant, jusqu'à sa majorité. Par ailleurs, le caractère gratuit et laïc de l'enseignement public s'applique à tous les cycles de formation, y compris jusqu'à l'université.

La deuxième remarque qui s'impose porte sur la sélectivité de la gratuité de l'enseignement. Ainsi, l'enseignement public serait gratuit, alors que l'enseignement privé, lui, serait payant. Ainsi, il serait fait une discrimination entre enfants du Mali : ceux qui bénéficient d'une éducation gratuite et ceux dont les parents doivent acquitter un prix pour assurer leur avenir par une formation. Or que dit la constitution en son article 1^{er} ? Ceci : « Tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Réserver la gratuite au seul enseignement public est donc une violation flagrante de la constitution. Cela mérite d'être rappelé et dit.

Il importe de signaler les deux textes principaux qui gouvernent l'éducation au Mali, il s'agit de la loi du 28 décembre 1999, portant loi d'orientation sur l'éducation (JORM n° 4 du 10 février 2000, p. 123) et la loi du 25 juillet 1994, portant statut de l'enseignement privé au Mali (JORM n° 15 du 15 août 1994, p. 520).

Ainsi, parmi les autres modes de financements, il y aurait les financements privés dont les formes sont diverses et variées. Selon la loi du 25 juillet 1994, l'enseignement privé comprend tous les degrés d'enseignement connus au Mali, à savoir l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et l'éducation spéciale. Ces types d'enseignement peuvent être dispensés dans (1) les écoles communautaires, (2) les établissements d'éducation préscolaire, (3) les établissements d'enseignement fondamental, (4) les établissements d'enseignement secondaire, (5) dans les établissements d'enseignement supérieur, (6) les établissements d'éducation physique et sportive, (7) les établissements d'éducation artistique, (8) les établissements d'enseignement spécial, (9) les médersas. Ne peuvent en faire partie les écoles coraniques, les écoles de catéchisme et les établissements de formation exclusive des ministres du culte (entendre surtout les séminaires, lieux de formation des prêtres, les maisons de formation des religieuses catholiques ou de formation des pasteurs ou les centres de formation de toute autre religion). Sont considérés comme établissements d'éducation ou d'enseignement privé tous ceux qui sont créés par des personnes privées physiques ou morales ou des communautés villageoises ou des fractions en milieu nomade. Ces établissements privés, en dehors de ceux qui sont exclus, peuvent être reconnus d'utilité publique dès lors qu'ils respectent le programme d'enseignement de l'État et présentent les élèves et étudiants aux examens d'État et obtiennent des résultats comparables à ceux issus des établissements de l'État. Voilà le cadre général dans lequel le financement privé se situe.

1 – Le financement privé de l'enseignement préscolaire et fondamental

Il se trouve effectivement qu'aujourd'hui, le coût de l'enseignement préscolaire est supporté presqu'exclusivement par les parents. Il s'agit de ce qu'on appelle les jardins d'enfants. En la matière, il n'existe aucun engagement financier de l'État. L'État ne s'intéresse donc aux enfants qu'à partir de leur entrée en classe de CP ou si l'on préfère, l'entrée dans le cycle fondamental. Dès ce moment, les deux formules coexistent : l'enseignement public fondamental supporté par l'État et les écoles privées fondamentales. Cependant, ces dernières ne sont pas légions : il s'agit d'écoles qui se veulent élitistes et initient, dès ce moment, les enfants à une ou deux langues, en y adjoignant souvent une formation aux nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC), c'est-à-dire l'informatique et les télécommunications, en particulier. Et déjà, ces écoles orientent vers une formation professionnelle spécifique. Ainsi, le contenu pédagogique va beaucoup plus loin que le programme de l'État. Dans ces conditions, que les parents payent davantage, on peut aisément le comprendre. Mais même dans le cycle fondamental

public, les parents sont appelés à assurer la fourniture totale des besoins scolaires de leurs enfants, ardoises, livres, cahiers et autres. Le caractère gratuit ne concerne donc que l'entretien des locaux, les tables et bancs et, bien entendu, les salaires des enseignants. Aussi, dire que l'enseignement est gratuit est finalement un leurre. Car il faut ajouter que, vu les niveaux très faibles des enseignements reçus, vu l'absentéisme des enseignants, les parents de l'enseignement public sont obligés de payer, souvent, des cours particuliers, au domicile, pour leurs enfants.

Au total, si dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement fondamental privé, la charge financière est supportée intégralement par les parents, il ne faut pas penser pour autant que les parents qui envoient leurs enfants dans les établissements du public n'ont rien à débourser. Bien au contraire. Au niveau de l'enseignement secondaire, la situation n'est pas très différente.

Mais c'est ici qu'il faut évoquer le cas particulier de l'enseignement privé catholique. Comme le prévoit la loi du 25 juillet 1994, cet enseignement est reconnu d'utilité publique et donc comme participant à un service d'intérêt général. C'est dans ce cadre qu'un accord a été conclu entre l'Etat et l'Eglise catholique en 1972. Ainsi, l'Etat malien s'est engagé à subventionner cet enseignement à hauteur de 80 % des salaires des enseignants, pour tout son segment fondamental, sous réserve que le programme d'enseignement public y soit totalement observé et que la part d'enseignement religieux soit librement suivi par les élèves, et sans porter préjudice à l'obligation de dispenser l'intégralité du programme. Par cette attitude, l'Etat malien montrait bien qu'il mettait tous les enfants du pays sur le même pied d'égalité, d'autant plus que la quasi-totalité de cet enseignement fondamental lui incombe et qu'il est gratuit, car il n'existe, comme signalé plus haut, que quelques écoles fondamentales privées élitistes. Malheureusement, cette convention vient d'être dénoncée, dans le cadre d'un « protocole d'accord entre l'Etat et l'Eglise catholique » du 03 avril 2025, pour prendre effet à compter du 1^{er} juillet 2025, puisque la dernière subvention est versée au 30 juin au plus tard. Cette décision de l'Etat a entraîné *de facto* la fermeture d'un certain nombre d'établissements sous label catholique et le licenciement des enseignants correspondants. Elle est brutale, car des enfants se retrouvent dans l'impossibilité d'intégrer d'autres écoles, surtout en milieu rural, dans les diocèses de Mopti, San et Sikasso en particulier. Elle est brutale également pour les enseignants qui, de ce fait, se trouvent licenciés. Par son comportement, l'Etat ne respecte pas le principe cardinal, humain et constitutionnel du droit à l'instruction et surtout le principe d'égalité de droit de tous les enfants du Mali. Car l'enseignement privé catholique ne fait qu'assister l'Etat dans sa mission régaliennne d'éducation de tous les enfants du Mali. Néanmoins, il semblerait que l'Etat fasse tout pour atténuer les effets pervers de sa décision. Va-t-il créer des écoles publiques dans les zones rurales où les enfants ne peuvent plus accéder à l'instruction ? Et dans quel délai ? Comment va-t-il répondre à l'appel au secours lancé le 15 octobre par les enseignants du privé catholique, privés d'emploi, en direction du Président de la Transition ? Pour l'heure, on demeure dans l'incertitude.

2 – Le financement de l'enseignement secondaire

Le cycle du secondaire correspond aux classes du lycée. On sait que, en 2023, plus de 80% des effectifs des lycées du Mali fréquentaient des institutions privées. Ainsi, c'est le secteur privé qui assure la part la plus importante dans l'éducation des adolescents au Mali.

Pour les 20% qui relèvent des structures publiques, la situation est la même que pour le secteur fondamental public, à savoir la construction et l'entretien des bâtiments, la fourniture des bancs, tables et le paiement des traitements des enseignants. Et pour poursuivre l'analogie avec le fondamental public, les parents sont souvent obligés de recruter des répétiteurs pour compléter et approfondir la formation reçue à l'école pour leur progéniture.

En ce qui concerne le secteur privé, la situation est des plus surprenantes. En effet, puisque les lycées publics ne peuvent accueillir tous les élèves diplômés issus de la neuvième diplômés, l'Etat oriente le surplus dans les lycées privés et leur délègue l'éducation de ces enfants, au moment où ils sont le plus fragiles et le plus malléables. En contrepartie, il paie aux propriétaires de ces

lycées l'équivalent du coût estimé par enfant dans les lycées publics. Ces propriétaires ont donc la charge des bâtiments, leur équipement en matériel didactique, sportif et une partie de la rémunération des enseignants.

On se trouve donc dans la situation paradoxale suivante : l'État a très peu d'établissements d'accueil pour ces adolescents tandis que le parc privé est très important. On a d'ailleurs l'habitude de dire que la création de lycées privées est une opération lucrative très rentable dans laquelle investissent beaucoup de commerçants, d'autant plus que les livres et cahiers demeurent à la charge des parents. On notera que ces promoteurs immobiliers scolaires ne veulent recevoir que des élèves dans les filières littéraires, parce qu'ils leur reviennent le moins cher. En effet, les formations scientifiques, de physique, chimie, de biologie humaine et végétale exigent des matériels coûteux. Aussi la majorité des lycées privés ne comportent-ils aucune série scientifique, car investir dans ces matériels amenuiseraient leurs profits. C'est l'une des raisons du manque d'ingénieurs et autres cadres scientifiques de haut niveau au Mali. Les États généraux de l'Éducation tenus en 2023/2024 ont insisté sur la nécessité pour l'État de renverser la vapeur en la matière : créer davantage de lycées publics et y augmenter le nombre de filières scientifiques. Au total, il serait temps que l'État fasse le bilan de cette méthode qui consiste à déléguer ses prérogatives et obligations à des investisseurs privés. Sans doute s'apercevrait-il qu'il n'est pas forcément gagnant, surtout quant à l'adéquation entre les formations et le champ des métiers disponibles.

Ce qui a été dit à propos de l'enseignement fondamental privé catholique peut être rappelé ici. En effet, suite à la suppression de la subvention de l'État, les lycées Notre-Dame du Niger et Prosper Kamara, Pie XII de Koulikoro vont fermer leurs portes... « provisoirement », selon les termes d'un communiqué de l'archidiocèse de Bamako. Mais on connaît des provisoires qui durent longtemps. La spécificité d'un tel enseignement était sa réputation liée à sa qualité et à ses résultats aux examens d'État. Les lycées en cause étaient comme des phares pour les lycées publics et privés laïcs qui voyaient en eux des challengers. C'est évident que la fermeture desdits établissements représente une perte dans cette émulation féconde qui tirait les autres vers le haut.

A ce stade, on est en droit de se poser la question suivante : l'éducation nationale est-elle un service public ou bien entre-t-elle dans la catégorie des activités privées et donc revêtues de la qualification lucrative ? Si tel devait être le cas, alors, le Mali rejoindrait les États-Unis qui considèrent l'éducation comme un produit marchand, un produit marchand comme un autre. Ainsi, plus on paie cher, plus on doit avoir un produit de bonne qualité. Concevoir l'éducation de cette manière est hautement préjudiciable pour une république qui se veut sociale³². Avec une telle conception de l'éducation, l'État ne prend pas les mesures nécessaires pour assurer la cohésion sociale, l'égalité sociale, la solidarité, encore moins la justice sociale.

Qu'en est-il du financement de l'enseignement supérieur ?

3 – Le financement de l'enseignement supérieur

Comme dans les étapes précédentes, il faut distinguer le cas des universités publiques et celui des institutions supérieures de formation privées. Ici, les choses sont beaucoup plus tranchées.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur public, il est quasiment gratuit, dans la mesure où les droits d'inscription sont effectivement très faibles. Et les instruments principaux de travail, à savoir les salles de cours, les bibliothèques universitaires, les matériels pédagogiques ou d'expérimentation dans les facultés ou autres instituts sont pris en charge par l'État. De plus, celui-ci accorde des subsides à la majorité des étudiants, en particulier, que ce soit sous la forme de bourses complètes ou la forme d'aides ou allocations de rentrée universitaire.

Signalons cependant une anomalie, mise en place depuis les années 1992. Elle consiste à présenter les meilleurs élèves du Mali à des examens de « bourses d'excellence » organisés par

³² Article 33 de la constitution : « La République sociale repose sur les principes de solidarité, d'égalité, de justice, de protection et d'intégration. L'État prend les mesures nécessaires à l'effet d'assurer leur mise en œuvre ».

des États étrangers. Ceux qui les réussissent se retrouvent ainsi en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Maroc, en Algérie ou en Tunisie. C'est ainsi que, depuis des décennies, le Mali envoie les meilleurs de ses élèves à l'étranger poursuivre des études supérieures, parce qu'il n'a pas les structures ni les moyens financiers pour les retenir. Que pensez-vous qu'il leur arrive, pensez-vous qu'ils reviennent au pays une fois le précieux parchemin obtenu ? La réponse est malheureusement trois fois hélas ! La majorité (des statistiques évoquent le pourcentage de 60%) ne reviennent pas et restent dans le pays d'accueil ou rebondissent vers d'autres horizons où leurs compétences seront mieux rémunérées. En somme, sous couvert d'aider l'État à financer les études des meilleurs de ses élèves issus du bac, en fait ces pays « pillent les cerveaux » du Mali, le Mali facilite « l'exode ou la fuite des cerveaux ». On est bien en droit de s'interroger sur la justesse d'une telle politique.

Pour accroître les capacités financières de l'État, pour lui permettre de mettre en place les formations que l'on va chercher à l'étranger, la proposition d'une taxe sur les sommes versées par des parents fortunés qui envoient leurs enfants à l'étranger poursuivre des études, soit parce qu'ils estiment que les formations n'existent pas au Mali, soit qu'ils ont peur des grèves récurrentes et qui font perdre des années précieuses de formation, avait été faite lors du forum national sur l'éducation de 2008. Elle avait soulevé un tollé ! Et pourtant ! Car il s'agit de l'argent du Mali qui sort du pays. Lorsqu'une marchandise étrangère entre sur le territoire national, que fait l'État ? Il perçoit des droits de douane ; acquittés par qui ? Par l'importateur. Il en serait de même lorsque l'on va chercher une formation à l'étranger, sans que l'État ne vous envoie.

Ceci étant, une bonne partie des futures élites du Mali est quand même formée au pays, dans des structures de niveau universitaire privées. De telles institutions sont foison, car on compte plus de cent institutions d'enseignement supérieur au Mali. Tant mieux, car leur présence permet de résorber un nombre important des titulaires du baccalauréat et que l'université publique rebute, soit parce qu'ils estiment que la formation dispensée dans les universités publiques n'est pas adossée à un métier ou à une profession, soit parce qu'ils ont peur de perdre du temps, à cause des grèves à répétitions, tantôt des enseignants, tantôt des étudiants.

On remarquera, au nombre de ces institutions privées d'enseignement supérieur, l'existence de nombreuses structures créées conjointement entre des promoteurs maliens et des structures publiques ou privées étrangères, venant surtout du Maghreb, Maroc et Tunisie, ou du Canada, ou encore de l'Europe du Nord. Les investisseurs de ces pays trouvent dans l'enseignement supérieur un moyen de faire des profits ; aussi s'engagent-ils avec des promoteurs nationaux afin d'offrir des prestations, en langues, en informatique, en intelligence artificielle ou en gestion et audit, prestations de haut niveau, souvent prisées par les entreprises multinationales installées au Mali ou même nationales.

Une fois de plus, on peut regretter que ce soit essentiellement dans les secteurs tertiaires, c'est-à-dire dans les services et non pas dans l'innovation et la technologie, alors que c'est ce qui manque le plus au pays. Quoi qu'il en soit, il existe des formations privées dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'exploitation minière au pays, formations financées par les parents ou des particuliers dans les structures d'enseignement supérieur. De la sorte, le pays produit malgré tout, grâce aux efforts financiers parentaux, des cadres dont il a besoin. De plus, toutes ces structures comportent désormais un enseignement au sens de l'entrepreneuriat. Ce qui n'est pas négligeable, car tout le monde a aujourd'hui conscience qu'on ne peut tout attendre de l'État. Bref, les particuliers qui investissent dans l'enseignement privé au Mali ont bien conscience qu'il s'agit d'un secteur où du profit est possible, tout en contribuant au développement économique et social du pays. On peut simplement regretter que la recherche du profit se fasse au détriment d'un approfondissement et d'une formation à la recherche. En effet, on se contente d'enseigner la pratique d'un métier sans se soucier de l'adaptabilité aux conditions économiques et techniques du futur.

CONCLUSION

De tous ces développements, que conclure ?

- 1) Que l'État investit beaucoup dans la formation de ses enfants, du primaire fondamental à l'université.
- 2) Que les parents consentent de gros sacrifices pour essayer d'assurer un bel avenir à leurs enfants.
- 3) Malheureusement, ces efforts ne sont pas couronnés du succès escompté : au fondamental et au secondaire, on n'arrête pas de décrier la baisse constante du niveau des apprenants. Certes, il y a du fantasme, mais une certaine réalité demeure, malgré tout.
- 4) Que les cadres scientifiques et techniques ne sont pas formés en nombre pour pouvoir accueillir les transferts de technologies nécessaires au développement du pays, car les multinationales voudraient bien investir dans le pays, en vue de l'industrialisation du pays, mais elles se trouvent en face d'une pléthora de cadres spécialisés dans le tertiaire et très peu dans la technologie. Il y a là une perspective immense qu'il appartient aux tenants du pouvoir de creuser.
- 5) Qu'il est indispensable que l'enseignement catholique soit soutenu par l'État, au nom de l'égalité des chances, chances pour tous les enfants du Mali, qu'ils soient de la ville ou de la campagne. Tous ont droit à l'éducation. On espère que la situation actuelle n'est que passagère et que de nouveaux contrats pourront être signés avec l'État.

Bref, il y a de l'espoir ! We can !

Éloi DIARRA,
Professeur émérite, Université de Rouen.
23.10.2025